



IMAGER



ÉQUIPER



CONNECTER

## Document de référence 2006



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>ER</sup> Août 2007, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'A.M.F. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opérations visée par l'Autorité des marchés financiers.

# Sommaire

<b>1. Personnes responsables</b>	<b>4</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>4</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>5</b>
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>6</b>
<b>5. Informations sur la société</b>	<b>9</b>
5.1 Histoire et évolution de la société	9
5.2 Investissements	11
<b>6. Aperçu des activités</b>	<b>12</b>
6.1 Principales activités	12
6.2 Principaux marchés	14
<b>7. Organigramme</b>	<b>16</b>
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipement</b>	<b>18</b>
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>18</b>
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	<b>20</b>
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>23</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	<b>23</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>24</b>
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	<b>24</b>
<b>15. Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux</b>	<b>27</b>
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>29</b>
<b>17. Salariés</b>	<b>43</b>
<b>18. Principaux actionnaires</b>	<b>45</b>
<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	<b>47</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</b>	<b>48</b>
20.1 Etats financiers consolidés au 31 décembre 2006	48
20.2 Comptes pro forma au 31 décembre 2006	78
20.3 Comptes sociaux de la société IEC PM au 31 décembre 2006	82
20.4 Rapport des contrôleurs légaux	93
20.5 Date des dernières informations financières vérifiées	102
20.6 Honoraires des contrôleurs légaux et des membres de leurs réseaux payés par le groupe	102

20.7 Politique de distribution de dividendes	102
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	102
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	102
<b>21. Informations complémentaires</b>	<b>103</b>
<b>22. Contrats importants</b>	<b>111</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>111</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>112</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>114</b>

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant aux pages 28 à 68 du Document de référence n° D.06-0533 déposé auprès de l'AMF le 6 juin 2006.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant aux pages 34 à 69 du Document de référence n° D.05-1044 déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2005.

## **1. Personnes responsables**

### **1.1 Responsable du document de référence**

Monsieur Alain Cotte, président-directeur général de la société IEC Professionnel Média.

### **1.2 Attestation du responsable**

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 95 dudit document avec l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.2.4. et 3.3.8. de l'annexe qui exposent respectivement le changement d'estimation relatif à la prise en compte de la valeur de marché comme critère d'appréciation de la valeur d'utilité des titres de filiales détenues, ainsi que la reprise de provision pour risque consécutive à ce changement d'estimation. »

Fait à Gennevilliers, le 01 août 2007

Alain COTTE

Président-directeur général

## **2. Contrôleurs légaux des comptes**

### **▪ Commissaires aux comptes titulaires**

- Audit Consultants, Zone Atalante, Champeaux, 7, route de Vezin, CS 24325, 35043 Rennes CEDEX, représentée par Michel HARDY, renouvelée le 22 juin 2005 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- PricewaterhouseCoopers Audit S.A, 40, boulevard de la Tour d'Auvergne, CS 64008, 35040 Rennes CEDEX, représentée par Yves PELLE, nommée le 31 juillet 2003 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. PricewaterhouseCoopers est membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

▪ **Commissaires aux comptes suppléants**

- Gérard SOUET, Zone Atalante, Champeaux, 7, route de Vezin, CS 24325, 35043 Rennes CEDEX, renouvelé le 22 juin 2005 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Monsieur SOUET est associé au sein du cabinet Audit Consultants.
- Yves NICOLAS, 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, nommé le 31 juillet 2003 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Monsieur NICOLAS est associé au sein du cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit S.A.

▪ **Responsable de l'information financière**

Carole Théry  
 Directrice Financière  
 27-41 Bd Louise Michel  
 92635 Gennevilliers Cedex  
 Tel 01-46-88-28-28  
 cthery@iec.eu

**3. Informations financières sélectionnées**

En K€	2006	2006 Pro Forma	2005	Evolution 2006/2005 en %	2004
Chiffre d'affaires net	106 115	122 355	77 698	36,6%	72 659
Résultat opérationnel courant	29	-3 808	-1 613	-101,8%	-1 172
Résultat opérationnel	157	-3 646	-1 656	-109,5%	-1 185
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 186	-5 221	-2 671	-55,6%	-1 722
Résultat net part du groupe	-1 141	-4 023	-3 062	-62,7%	-1 524
Résultat de base par action	-0,08 €	-0,27 €	-0,24 €	-66,7%	-0,15 €

en K€	2 006	2 005	Evolution 2006/2005 en %	2 004
Endettement financier brut	13 668	4 508	203,2%	4 178
Trésorerie nette	5 226	2 884	81,2%	3 192
<b>Endettement financier net</b>	<b>8 442</b>	<b>1 624</b>	<b>419,8%</b>	<b>986</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 300</b>	<b>7 421</b>	<b>25,3 %</b>	<b>7 645</b>

Le chiffre d'affaires au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 s'élève à 33,7 M€, contre 20,5 M€ en 2006, soit une progression de 65%. Voir la section 12. Informations sur les tendances.

## **4. Facteurs de risques**

### **4.1 Risques juridiques**

La société n'est soumise à aucune réglementation particulière. Aucune des activités exercées par le groupe ne requiert d'autorisations particulières. Le groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel ou d'un distributeur. Le groupe IEC n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative.

Au 31 décembre 2006, les risques fiscaux encourus par le groupe sont totalement provisionnés, à hauteur de 30 K€, contre 236 K€ au 31 décembre 2005.

Un litige avec un client, né en 2002, a poussé la société à provisionner, la même année, un montant de 186 K€, subsistant encore dans les comptes au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, une provision pour risques divers de 18 K€, ainsi qu'une provision pour dossiers prud'homaux en cours de 237K€ figurent dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

### **4.2 Risques industriels et environnementaux**

L'activité de la société ne présente pas de risque particulier, à l'exception des risques liés à l'octroi d'une garantie sur les marchandises vendues. Cette garantie a nécessité la comptabilisation d'une provision de 173 K€, au 31 décembre 2006, contre une provision de 11 K€ au 31 décembre 2005. Cette augmentation provient principalement des acquisitions réalisées en 2006.

La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients pour 169 K€ au 31/12/2006 représente 0,5% du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire.

### **4.3 Risques de marché**

#### **▪ Risque de change**

Le groupe IEC, de par son activité audiovisuelle terrestre, n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro. Seule l'activité audiovisuelle marine qui représente environ 10% de l'activité totale du groupe est légèrement exposée à ce risque puisque les contrats de vente comportent une part de paiement en dollar et qu'une partie des achats se fait également en dollars. Cette exposition n'a pas fait l'objet d'une couverture particulière.

#### ▪ **Risques de taux d'intérêt**

Les informations relatives au risque de taux d'intérêt sont détaillées dans les comptes consolidés, à la section 20.1, en note 13.

Par ailleurs, le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles. Les conditions du contrat de factoring ont été renégociées en 2006 et sont les suivantes :

- commission d'affacturage : 0,16% du chiffre d'affaires contre 0,34% auparavant,
- intérêts de financement : Euribor 3M+ 0,50% contre Eur 3M+ 0,70%
- le dépôt de garantie reste inchangé à 5% des créances cédées.

#### ▪ **Risques sur actions**

Le groupe, à travers la société Starline International, détient 8 412 actions d'IEC Professionnel Média sur les 15 864 360 titres du capital de celle-ci. Le risque de variation du cours de l'action IEC Professionnel Média n'est pas significatif.

#### ▪ **Risques de liquidité**

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts souscrits par le Groupe.

Voir également notes 12 et 13 aux comptes consolidés (section 20.1).

### **4.4 Assurances et couvertures des risques**

Le groupe IEC a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier, l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Les principales assurances mises en place (hors couverture véhicules) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties
<b>Multirisque entreprise</b>				<i>total toutes agences confondues</i>
	IN0700627A	ALBINGIA	risque locatif Contenu Perte d'exploitation	5 512 246,00 € 1 410 000,00 €
	73 720 489	AVIVA	Incendie et risques annexes Dégâts des eaux, gel Vol Risque informatique et bureautique	150 000,00 € 30 000,00 € 40 000,00 € 4 882,00 €
<b>Responsabilité civile entreprise</b>				<i>Par sinistre</i>
	112 785 193	COVEA	RC avant livraison RC après travaux	8 000 000,00 € 1 830 000,00 €
	AVIVA	33 181 296	<b>RC EXPLOITATION</b> - dommages corporels, matériels et immatériels - dommages matériels et immatériels consécutifs - dommages aux biens matériels confiés - dommages aux biens des préposés et visiteurs - dommages immatériels résultant de dommages non garantis et ne résultant d'aucun dommage (fausse manœuvre <b>RC APRES TRAVAUX</b> - dommages matériels et immatériels consécutifs dont dommages immatériels résultant de dommages aux produits livrés ou aux travaux exécutés - dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (vice caché, malfaçon)	9 146 941,00 € 1 524 490,00 € 30 490,00 € 15 245,00 € 152 450,00 € 1 542 490,00 € 152 450,00 €
				<i>par année</i>
<b>Responsabilité civile dirigeants</b>				
	7907430	AIG	Responsabilité civile	10 000 000,00 €
<b>Tous risques informatiques, bureautique électronique et marchandises transportées</b>				
	SV0601791	ALBINGIA	matériel dans les locaux de l'assuré matériel en cours de transport vol matériel donné en location reconstitution archives informatiques	8 000 000,00 € 250 000,00 € 250 000,00 € 250 000,00 €
	AVIVA	73 214 436	Par évènement Par expédition	91 500,00 € 91 500,00 €

## **5. Informations sur la société**

### **5.1 Histoire et évolution de la société**

#### **5.1.1 Dénomination et siège social**

IEC Professionnel Média  
13/15, rue Louis Kérautret Botmel  
35000 Rennes  
Tél 02 23 35 57 57  
Fax 02 23 35 56 61

#### **5.1.2 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés**

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° B 382 574 739. Le code NAF est le 671 C.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée de la société**

La société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce de Rennes le 27 septembre 1991, pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée en assemblée générale extraordinaire, la société expirera le 27 septembre 2090.

#### **5.1.4 Forme juridique et législation applicable**

S.A. à conseil d'administration, régie par le Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

IEC Professionnel Média est une société de droit français.

#### **5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la société**

- |             |  |
|-------------|--|
| <b>1989</b> | - Création à Rennes de la société IEC Audio Vidéo Pro, spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériel audiovisuel d'occasion.  |
| <b>1990</b> | - IEC Audio Vidéo Pro ouvre une agence à Paris et reprend SSI, spécialisée dans la prestation et la location de matériel audiovisuel professionnel. SSI existe encore juridiquement, mais son activité est limitée à la mise en location-gérance de son fonds de commerce à IEC Audio Vidéo Pro. La fusion de ces 2 entités doit intervenir prochainement.<br>- Création de IEC UK, filiale à 60% de IEC Audio Vidéo Pro.  |
| <b>1991</b> | - Création de la société IEC Professionnel Média ayant pour objet l'import-export de matériel audio vidéo professionnel.<br>- Reprise de la société Fonalec, installée à Rennes et spécialisée depuis 30 ans dans la conception, la distribution et la maintenance de systèmes audio puis vidéo professionnels. Fonalec apporte son savoir-faire technique et permet à IEC Audio Vidéo Pro de toucher de nouveaux segments de clientèle : l'éducation, la formation, les collectivités, les PME-PMI ou les grands comptes. Fonalec a également permis à IEC Audio Vidéo Pro de modéliser le concept d'agence intégrant 3 métiers : la vente, la location et la maintenance. Sur le plan juridique, Fonalec a été absorbée par IEC Audio Vidéo Pro en 1995. |

<b>1992</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IEC Audio Vidéo Pro renforce son implantation parisienne et s'installe au Village de la Communication à Saint-Ouen.</li> <li>- Reprise des actifs de la société AVST à Toulouse, qui devient la 3ème agence en France.</li> </ul>
<b>1993</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IEC Audio Vidéo Pro crée son propre service export, basé à Rennes, dont l'activité couvre le monde entier, hors France et Espagne.</li> <li>- Reprise de Connexion Entreprise à Belfort, spécialisée dans la location de matériel audiovisuel professionnel et possédant un petit parc de matériel. Elle apporte un savoir-faire dans le domaine de l'offre système et dans la maintenance.</li> <li>- Acquisition par SSI des parts sociales de Connexion Entreprise, ces 2 sociétés faisant l'objet d'une fusion-confusion dans le mois qui suit.</li> <li>- Ouverture d'une agence à Nice.</li> </ul>
<b>1994</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le but de compléter l'implantation nationale, acquisition de 100% des actions de Technologie Système (Villeneuve-d'Ascq), qui permet de créer l'agence IEC Audio Vidéo Pro de Lille.</li> <li>- Acquisition des actifs de la société AVEC.</li> </ul>
<b>1995</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une structure dédiée à l'informatique, avec pour mission d'apporter à IEC Audio Vidéo Pro un complément de compétences techniques et de développer en parallèle une activité d'assemblage et de vente de micro-ordinateurs. Naissance de IEC Informatique.</li> <li>- Mise en place du département Multimédia, dont la vocation est de tester et valider les solutions audiovisuelles fonctionnant sur des bases informatiques.</li> <li>- Mise en sommeil de IEC UK, l'activité export de IEC Audio Vidéo Pro se révélant beaucoup plus dynamique.</li> <li>- Ouverture d'une agence à Lyon.</li> <li>- Augmentation de capital par apport en nature d'actions de la société IEC et de parts sociales de SSI.</li> </ul>
<b>1996</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'importants progrès sont réalisés en termes d'organisation et de gestion, avec notamment l'élaboration de budgets annuels et outils de gestion, ainsi que la définition d'une stratégie commerciale claire et ambitieuse.</li> <li>- Prise de participation à hauteur de 60% dans Vidéo IEC España (Madrid).</li> </ul>
<b>1997</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regroupement des 3 métiers audiovisuels (vente, location, maintenance de matériel audio et vidéo professionnel) dans IEC Audio Vidéo Pro.</li> <li>- Mise en location gérance du fonds de commerce de SSI chez IEC Audio Vidéo Pro.</li> <li>- Reprise des actifs de Tecma (Toulouse et Marseille) afin de compléter le réseau, portant ainsi à 9 le nombre d'agences en France.</li> </ul>
<b>1998</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La filiale espagnole inaugure en mars une agence à Barcelone.</li> <li>- IEC Audio Vidéo Pro ouvre sa 10ème agence à Strasbourg.</li> <li>- Le groupe IEC devient IEC Professionnel Média.</li> <li>- Introduction sur le second marché de la Bourse de Paris le 17 novembre.</li> </ul>
<b>1999</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importantes opérations de croissance externe : rachat dans un premier temps de R+R, de Mesa puis du groupe Vision Share (n°2 du secteur), afin de compléter la couverture du territoire français, renforcer la pénétration du groupe sur la clientèle "grands comptes" et compléter ses savoir-faire dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.</li> <li>- Finalisation fin juin de la cession du contrôle de la filiale IEC Informatique au groupe CGST, conséquence d'une politique de recentrage sur le métier de base.</li> </ul>
<b>2000</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du rapprochement avec le groupe vision Share : SAS IEC prend en location gérance les fonds de commerce ASV, Systea et Euromedia avec fusion des équipes et des agences.</li> </ul>

<b>2001</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En début d'exercice réalisation d'un plan social portant sur 60 personnes et réorganisation du réseau d'agences.</li> <li>- Regroupement des agences parisiennes sur un seul site à Gennevilliers.</li> <li>- Certification ISO 9002 de l'agence de Rennes.</li> </ul>
<b>2002</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En janvier, réalisation du plan social engagé en 2001 et portant sur une cinquantaine de personnes.</li> <li>- Fusion d'une partie des entités du groupe IEC à l'intérieur de IEC-AVP, permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M Intelware et IEC España).</li> <li>- Dans le domaine de la visioconférence en pleine expansion, prise de contrôle de la société Starline Internationale en fin d'année.</li> </ul>
<b>2003</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante.</li> <li>- Définition d'une nouvelle stratégie sur la base de la segmentation des métiers.</li> <li>- La société Vidéo IEC España ouvre sa troisième agence à Valence.</li> <li>- Prise de participation de 27,97 % dans la société Cap Ciné, le leader, en France, spécialisé dans la location de systèmes de montage virtuel (matériel de post-production audiovisuel).</li> <li>- IEC Professionnel Média augmente sa participation de 20% à 40 % dans la société Auvi-One spécialisée dans l'audio professionnel.</li> </ul>
<b>2004</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contrôle de Cap Ciné, la participation dans cette société est portée à 50,2 %.</li> </ul>
<b>2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IEC Professionnel Média a porté sa participation dans Auvi-One de 40 à 95 %.</li> <li>- Signature d'un traité d'apport à IEC Professionnel Média et d'un protocole de cession en faveur de SAS IEC permettant au groupe IEC annonçant la prise de contrôle de la totalité de la société Alsace Audio Visuel, excellent dans l'ingénierie audiovisuelle.</li> </ul>
<b>2006</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition définitive d'Alsace Audio Visuel, par augmentation de capital par apport en nature</li> <li>- IEC Professionnel Média a acquis une participation de 50,1 % dans la société Avest (groupe HMS), les 49,9 % restant ont été acquis simultanément par Fin Cap actionnaire à hauteur de 50,86 % de IEC Professionnel Média à l'issue de cette opération.</li> <li>- Augmentation de la participation à 95% dans IEC Espagne.</li> <li>- Augmentation de la participation à 100% dans Cap Ciné.</li> </ul>

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements des exercices 2006, 2005 et 2004

En K€	2006	2005	2004
Investissements incorporels	705	0	0
Investissements corporels	3 602	3 343	2 435
Investissements financiers	41	0	62
<b>Sous-total</b>	<b>4 348</b>	<b>3 343</b>	<b>2 497</b>
Cessions d'immobilisations	-1 138	-378	-1 078
<b>Sous-total</b>	<b>3 210</b>	<b>2 965</b>	<b>1 419</b>
Investissements liés aux variations de périmètre	6 226	0	992
<b>Total</b>	<b>9 436</b>	<b>2 965</b>	<b>2 411</b>

### ***5.2.2 Politique d'investissement***

En 2006, la société a mené une politique active de croissance externe, tout en poursuivant les investissements sur ses actifs préexistants.

Les acquisitions ont été en partie financées grâce au recours à des emprunts bancaires en 2006, faisant augmenter l'endettement financier net de 1 624 K€ en 2005 à 8 442 K€ au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, les emprunts en crédit bail s'élèvent à 3 074 K€ au 31 décembre 2006, contre 2 515 K€ au 31 décembre 2005. Cette progression de 22% est due à une croissance des investissements (hors cessions d'immobilisations) de près de 30%.

En 2006, les investissements dans le parc de location se sont élevés à 2,9 M€, contre 2,6 M€ en 2005 et 1,6 M€ en 2004.

En 2005, les investissements se sont élevés à 3,4 M€, avec un effort accru dans le renouvellement du parc de location pour 2,6 M€ (+ 1 M€ par rapport à 2004), la poursuite de la mise en place du nouveau système d'information du groupe (0,5 M€) et divers investissements dans les agences (0,3 M€).

### ***5.2.2 Principaux investissements en cours***

Non applicable

### ***5.2.3 Evénements survenus entre la clôture et la date de dépôt du document***

IEC a annoncé, le 23 janvier 2007, en tant que mandataire principal d'un groupement, la signature d'un contrat de prestation de service audiovisuel du Centre Spatial Guyanais avec le CNES et ARIANESPACE, pour un montant global de 18 M€ sur 5 ans.

Le groupe a développé en partenariat avec le CNAM un studio de cours portable et a engagé via sa filiale Alsace Audio Visuel un montant global de 0.3 M€. Une présentation a été faite au public, le 19 mars 2007, dans le grand amphithéâtre du Conservatoire National des Arts et Métiers. Une dizaine de valises étaient déjà vendues au 23 janvier, et quarante autres entraient en fabrication.

## **6. Aperçu des activités**

### **6.1 Principales activités**

#### ***6.1.1 Présentation générale des activités***

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le groupe IEC est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Son activité couvre respectivement :

- la conception et la réalisation de solutions audiovisuelles plus ou moins lourdes et complexes,

- la mise à disposition et la maintenance de matériels audiovisuels, et la fourniture de prestations à haute valeur ajoutée autour de ces systèmes et matériels,
- la distribution en volume d'équipements audio-vidéo.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- la prise d'images (captation) avec son, le montage, et le traitement,
- la diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- la communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.

IEC est le 1er intégrateur en France de solutions audiovisuelles professionnelles et, plus généralement, le groupe est leader à la fois par son chiffre d'affaires (avec Alsace Audio Visuel près de 90 M€ en 2005), par sa couverture géographique (17 agences commerciales et techniques en France), enfin par la gamme des prestations qu'il propose (ces données résultent de statistiques internes à la société).

La société n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

### ***6.1.2 Faits marquants du Groupe en 2006***

- *Croissance externe*
- Augmentation de capital par apport en nature de la société Alsace Audio Visuel

Le 6 mars 2006, le Conseil d'administration de IEC Professionnel Média a constaté le caractère définitif de l'apport en nature des 4 569 actions d'Alsace Audio Visuel et de l'augmentation de capital le rémunérant, tel que décrit dans le document enregistré par l'autorité des Marchés Financiers sous le numéro E.06-008 le 17 février 2006 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006. Le même jour est intervenu le transfert au profit de la SAS IEC du solde des actions Alsace Audio Visuel.

- Acquisition titres HMS

En juillet 2006, IEC Professionnel Média a acquis une participation de 50,1 % dans la société Avest (groupe HMS), les 49,9 % restant ont été acquis simultanément par Fin Cap actionnaire à hauteur de 50,86 % de IEC Professionnel Média à l'issue de cette opération.

- *Renforcement des participations*
- Augmentation de la participation dans IEC Espagne

A l'issue de cette opération, IEC Professionnel Média possède 95 % des actions de Vidéo IEC Espana.

- Augmentation de la participation dans Cap Ciné

Le 22 décembre 2006, le Conseil d'administration d'IEC Professionnel Media a autorisé l'exercice de la promesse de vente entre FIN CAP et IEC Professionnel Media relative à 50,20 % du capital de Cap Ciné en date du 30 juin 2003.

A l'issue de cette opération, IEC Professionnel Media détient 100% du capital de Cap.

## 6.2 Principaux marchés

Parallèlement au fait, très positif en lui-même, que les offres d'IEC ne connaissent pas les mêmes cycles, le marché d'IEC profite de plusieurs tendances favorables à son développement.

### ▪ *Pour la clientèle « Broadcast » :*

Ce marché est pour beaucoup lié aux ruptures technologiques, les professionnels souhaitant disposer d'équipements *up to date* pour valoriser leur production.

Alors que le marché n'a pas vu de bouleversement majeur depuis le numérique, le parc matériel des professionnels semble promis à un profond renouvellement avec l'avènement de la haute définition. Déjà présente en Asie et aux Etats-Unis, la H.D commence à atteindre l'Europe.

En termes de confort et de qualité d'images, la H.D est une révolution. Et il n'est pas de précédent, surtout compte tenu du profil des consommateurs de ce type de produits, qu'une telle rupture n'entraîne pas un profond bouleversement du parc installé.

Ce renouvellement porte sur l'ensemble de la chaîne de production (tournage, montage, diffusion).

En outre, son prix encore élevé devrait participer très favorablement à la croissance de l'activité de services et de prestations, génératrice de beaucoup de valeur ajoutée.

Par ailleurs, les professionnels dans une logique de plus saine gestion (minimisation des risques sur la production, économie en variabilisant leurs coûts, ...), sont en train d'accroître le poids des services externalisés dans leur activité.

Ceci bénéficiera directement aux activités de gérance que propose IEC.

### ▪ *Pour la clientèle « Corporate » :*

Sur fond de recherche d'efficacité accrue et d'optimisation des risques et des coûts, certaines évolutions technologiques sont aussi porteuses de développement auprès de cette clientèle.

Pour exemple, sans même parler des multinationales, les entreprises sont de plus en plus éclatées géographiquement, et les déplacements sont très consommateurs de temps, d'argent, voire en périodes troublées, de risques.

Dans ce contexte, et grâce à la généralisation du haut débit, le développement de la visioconférence dans les 10 années à venir constitue une réelle évidence.

Plus généralement, les échanges d'images, de sons et de data entre les entreprises et en leur sein vont se multiplier. Les réseaux vont devoir transmettre tout à la fois des signes vidéo, du son, de la lumière, des télécoms et de l'informatique, d'où la nécessité d'un équipement « semi-professionnel » de diffusion pour un nombre de plus en plus grand d'entreprises.

A cela s'ajoute que nous sommes aujourd'hui dans une société de l'image et que le média audiovisuel devient pour les entreprises une voie privilégiée pour communiquer avec leurs actionnaires, leurs partenaires et leurs clients. Alors qu'hier ces outils étaient limités à quelques secteurs de l'entreprise, aujourd'hui ils se développent et sont utilisés dans la communication interne et externe de toutes les sociétés.

Sont également concernés des développements connexes comme la sécurité où le média audiovisuel prend de l'importance avec la mise en œuvre par exemple de réseaux de caméras sur IP visant à trouver des solutions professionnelles et fiables sur des réseaux de surveillance étendue.

IEC vise à, et dispose des outils nécessaires pour, être considéré par les entreprises comme le partenaire qui va les accompagner durablement dans la mise en œuvre de ces média.

▪ *Pour la clientèle de l'administration et des services publics :*

Le secteur public n'échappe pas aux mutations préalablement évoquées pour les grandes organisations publiques ou parapubliques.

De même, le vecteur audiovisuel se trouve lui aussi au cœur des nouveaux projets locaux avec un engouement significatif de la diffusion de programmes interactifs, de films, etc.

Pour ce qui est de la partie éducative, celle-ci sera elle aussi tirée par les besoins en formation sur les nouveaux équipements (notamment H.D, nouveaux équipements de montage, tableaux interactifs...).

Le réseau de proximité de IEC est particulièrement bien placé pour adresser l'ensemble de ces besoins.

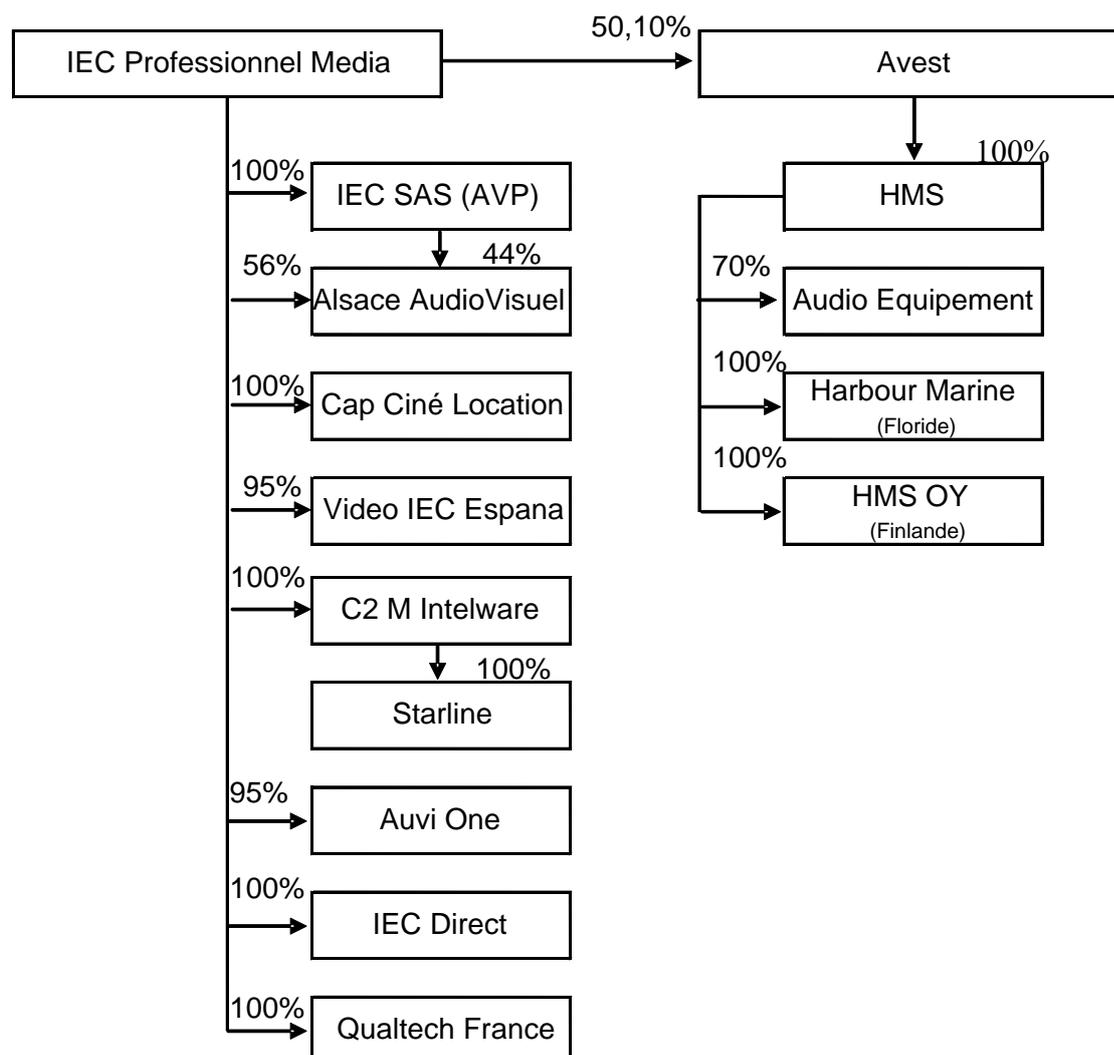
Voir également la section 9. Examen de la situation financière et du Résultat pour la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité.

## 7. Organigramme

### *Liste des entités du Groupe*

- **IEC Professionnel Média**, créée le 13 juin 1991 est la société mère du groupe. Ses activités sont celles d'un holding. IEC Professionnel Média a conclu avec IEC Audio Vidéo Pro un contrat de redevance de marque. Cette redevance est calculée en application d'un pourcentage du chiffre d'affaires facturé société au titre de l'exercice considéré.
- **SAS IEC (IEC Audio Vidéo Pro)**, société créée le 8 mars 1989, regroupe les activités de conception et intégration de solutions audiovisuelles et de services à valeur ajoutée (prestation, location, SAV et maintenance de matériel audiovisuel professionnel).
- **Alsace Audio Visuel**, société rachetée le 6 mars 2006, a donné son fonds de commerce en location gérance à SAS IEC à effet au 1<sup>er</sup> avril 2006. Celui-ci est spécialisé dans l'ingénierie audiovisuelle et s'adresse uniquement à la clientèle « corporate »
- **Video IEC España**, rachetée en décembre 1996, exerce la même activité que IEC Audio Vidéo Pro : vente, location et maintenance de matériel audiovisuel sur le territoire espagnol. Il n'existe pas de pacte ou de convention entre les actionnaires de la société Video IEC España.
- **SAS C2M** est grossiste en matériels et systèmes pour la projection d'images.
- **Starline International** est une société d'installation, maintenance et distribution de systèmes de visioconférence.
- **Cap Ciné** est l'un des principaux loueurs de matériels de post-production en France. IEC Professionnel Média disposait de deux promesses de vente sur les actions Cap Ciné détenues par Fin Cap :
  - Le 22 décembre 2004, IEC Professionnel Média a exercé 0,40 % des 50,2 % du capital de Cap Ciné faisant l'objet d'une première promesse et la totalité du solde de la seconde promesse portant sur 21,83 % du capital de Cap Ciné.
  - IEC Professionnel Média peut exercer à tout moment le solde de la première promesse jusqu'au 31 juillet 2007, pour un prix total de 2,28 M€ (soit le prix payé par Fin Cap en mai 2003), majoré d'un intérêt de 12 % par an entre le 28 mai 2003 et la date à laquelle l'option serait exercée et minorée du montant des dividendes distribués par Cap Ciné à raison des actions sous promesse.
- **Auvi-One** est une société spécialisée dans l'audio professionnel.
- **IEC Direct** est une société ayant pour objet l'achat, la vente, la distribution et la location de tout matériel électronique et audio-visuel neuf ou d'occasion, à l'usage des particuliers et des entreprises. Cette société n'a pas eu d'activité commerciale en 2006
- **Qualtech** est une société de prestations de services techniques dans le domaine du son et de l'image.

## 7.2 Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2006



## 7.3 Flux financiers entre la société mère et ses filiales

Concernant les flux financiers liant la société mère et ses filiales, voir également la note 3 des comptes sociaux 2006 (section 20.3).

## 8. Propriétés immobilières, usines et équipement

IEC Professionnel Media ne possède propriétés immobilières, mais uniquement des propriétés louées. Dès lors, il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par IEC PM de ses immobilisations corporelles.

## 9. Examen de la situation financière et du résultat

### ▪ Contribution des activités au chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (K€)	2006	2005	Evolution en %
Conception, intégration et services audiovisuels	91 519	62 676	46,0%
Importation et distribution de matériel de diffusion audio-vidéo	14 596	15 022	-2,8%
<b>Total</b>	<b>106 115</b>	<b>77 698</b>	<b>36,6%</b>

Au 31 décembre 2006, le **chiffre d'affaires consolidé** de 2006 s'établit à 106 115 K€ contre 77 698 K€ au 31 décembre 2005, soit une progression de 36%. Il intègre l'activité de HMS à compter du 01 août 2006 à hauteur de 12 770 K€ et l'activité de Alsace Audio Visuel suite à son entrée dans le périmètre en mars 2006. A périmètre identique, le chiffre d'affaires 2006 progresse de 9% par rapport à 2005.

Les sociétés du groupe ont connu une croissance organique comparable en 2006 et l'activité d'intégration audiovisuelle confirme sa prédominance.

L'année 2006 a vu l'entreprise continuer son développement en termes de contrats de service à forte valeur ajoutée et d'affaires audiovisuelles complexes.

### ▪ Contribution des activités au résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel courant (K€)	2006	2005	Evolution en %
Conception, intégration et services audiovisuels	-401	-1 983	-79,8%
Importation et distribution de matériel de diffusion audio-vidéo	430	370	16,2%
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>-1 613</b>	<b>-101,8%</b>

Au 31 décembre 2006, le **résultat opérationnel courant** dégagé est positif de 29 K€ contre une perte de 1 613 K€ au 31 décembre 2005.

Cette bonne performance est notamment imputable à l'activité « conception, intégration et services audiovisuels », suite aux différentes opérations de croissance externe.

A périmètre comparable, le résultat opérationnel courant est négatif de - 3 808 K€.

▪ **Analyse de la formation du résultat opérationnel courant**

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>Evolution en %</b>
Chiffre d'affaires net	<b>106 115</b>	77 698	36,6%
Achats consommés	<b>-59 586</b>	-45 437	31,1%
<i>Marge sur achats consommés</i>	<b>43,8%</b>	41,5%	+2,3 points
Charges externes	<b>-20 133</b>	-12 987	55,0%
Charges de personnel	<b>-21 501</b>	-16 047	34,0%
Impôts et taxes	<b>-1 592</b>	-1 453	9,6%
Dotation aux amortissements	<b>-3 188</b>	-2 825	12,8%
Dotations aux provisions	<b>-164</b>	-424	-61,3%
Autres produits et charges d'exploitation	<b>77</b>	-138	-155,8%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>29</b>	<b>-1 613</b>	<b>-101,8%</b>
Autres produits opérationnels	<b>283</b>	111	155,0%
Autres charges opérationnelles	<b>-154</b>	-154	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>157</b>	<b>-1 656</b>	<b>-109,5%</b>

Au 31 décembre 2006, la **marge sur achats<sup>1</sup> consommés** s'établit à 43,8 % contre 41,5 % au 31 décembre 2005.

Les **autres charges externes** s'élèvent à 20 133 K€ en 2006 contre 12 987 K€ en 2005, suite à l'entrée dans le périmètre des sociétés du groupe AVEST et d'Alsace Audio Visuel. Leur poids relativement au chiffre d'affaires s'établit à 19% en 2006 contre 16,7% en 2005. Cette évolution est liée à 2 facteurs majeurs :

- la part plus importante des autres charges externes dans le chiffre d'affaires des sociétés du Groupe AVEST
- l'augmentation significative de la sous-traitance et des achats de prestations de services de la SAS IEC

Les **frais de personnel** progressent de 16 047 K€ en 2005 à 21 501 K€, soit une progression de 34 %, en proportion avec la croissance de 36,6 % du chiffre d'affaires et des achats consommés (+ 31,1 %).

Les **amortissements** progressent de 12% suite à la poursuite des investissements en parc de location aussi bien chez SAS IEC que chez Cap Ciné.

Le **résultat opérationnel** est positif de 157 K€ en 2006, contre une perte de 1 656 K€ en 2005.

<sup>1</sup> Soit le ratio «(chiffre d'affaires- Achats consommés)/ Chiffre d'affaires)

▪ **Détail du bas du compte de résultat**

En K€	2006	2005	Evolution en %
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>157</b>	<b>-1656</b>	<b>-109,5%</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	12	80	-85,0%
Coût de l'endettement financier brut	-891	-473	88,4%
Coût de l'endettement financier net	-879	-393	123,7%
Autres charges et produits financiers	18	-107	-116,8%
Charge d'impôt	-482	-515	-6,4%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-1 186</b>	<b>-2 671</b>	<b>-55,6%</b>
Part des interest minoritaires	-44	392	-111,2%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-1 141</b>	<b>-3 062</b>	<b>-62,7%</b>
Résultat de base par action	-0,08 €	-0,24 €	-66,7%
Résultat dilué par action	-0,07 €	-0,23 €	-69,6%

Le **coût de l'endettement financier brut** s'élève à 891 K€ en 2006, contre 473 K€ en 2005.

Après une **charge d'impôt** de 0,5 M€, le **résultat net consolidé** s'élève à -1 186 K€ pour l'exercice 2006.

Le **résultat net par action** s'établit à -0,08 € en 2006 contre -0,24 € en 2005.

Par ailleurs, la société n'a connaissance d'aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

## 10. Trésorerie et capitaux

### 10.1 Endettement financier net

en K€	2 006	2 005	Evolution en %
Endettement financier brut	13 668	4 508	203,2%
Trésorerie nette	5 226	2 884	81,2%
<b>Endettement financier net</b>	<b>8 442</b>	<b>1 624</b>	<b>419,8%</b>

L'endettement financier net<sup>2</sup>, à 8 442 K€ au 31 décembre 2006, a été multiplié par 5 en un an, principalement du fait de nouveaux emprunts et de l'acquisition d'emprunts via la croissance externe.

<sup>2</sup> Soit la différence entre les dettes financières (à court et à long termes) et la trésorerie et équivalents de trésorerie disponible

Ces nouveaux emprunts comprennent :

- 1 201 K€ d'emprunts acquis par croissance externe
- 6 566 K€ d'emprunts contractés en 2006

Nouveaux Emprunts via l'acquisition de sociétés	Montants (en K€)	Taux variable/fixe	Echéance
HMS -ANVAR	360	fixe	2007
HMS-UNICREDIT BANCA d'IMPRESA	255	fixe	30/11/2013
AAV-BNP	90	fixe	23/11/2007
AAV-CL	17	fixe	30/06/2006
AAV-OSEO	300	variable	31/08/2011
AAV-CEPME	8	variable	30/6/2006
AAV-BECM	24	variable	30/09/2006
AAV-BECM	24	variable	31/01/2007
AUDIO EQUIPEMENT-	4	variable	2006
AAV -EMPRUNTS EN CREDIT BAIL	120	fixe	2007-2009
<b>TOTAL</b>	<b>1 201</b>		

Nouveaux Emprunts contractés	Montants	Taux variable/fixe	Echéance
NATIXIS	2000	fixe	28/12/2011
Crédit Lyonnais	2526	fixe	22/12/2011
Emprunts en CREDIT BAIL Financement parc location	189	fixe	2007-2009
Emprunts en CREDIT BAIL Financement parc location	1491	variable	2007-2009
Emprunts en CREDIT BAIL divers investissements	217	variable	2007-2009
Emprunts en CREDIT BAIL Système information groupe	143	fixe	01/07/2008
<b>TOTAL</b>	<b>6566</b>		

## 10.2 Flux de trésorerie

En K€	2006	2005	Evolution en %
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2 678	2 764	-3,1%
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-9 436	-2 965	218,2%
Total des flux liés aux opérations de financements	9 101	-108	ns
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 342</b>	<b>- 309</b>	<b>657,9%</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	2 884	3 193	-9,7%
Trésorerie nette à la clôture	5 226	2 884	81,2%

Le tableau de financement montre l'évolution positive de la situation de trésorerie du groupe au cours de l'exercice 2006. La capacité d'autofinancement est positive, à 1 655 K€ au 31 décembre 2006, contre 118 K€ au 31 décembre 2005, notamment du fait des montants nets dotés aux amortissements et provisions, et des plus et moins values de cessions.

Les **flux nets de trésorerie liés à l'activité** de l'exercice 2006 sont positifs de 2 678 K€ en légère baisse par rapport à 2005, notamment impactés par l'évolution du besoin en fonds de roulement (115 K€ au 31 décembre 2006 contre 2 212 K€ au 31 décembre 2005).

Sur 2006, le Groupe a remboursé 2 331 K€ d'emprunts et emprunté 9 143 K€ (contre 3 675 K€ au 31 décembre 2005) pour financer ses investissements dont :

- 3 M€ au titre de la croissance externe,
- 2,5 M€ d'acquisition de participations complémentaires (CAP CINE),
- 2,9 M€ au titre du parc de location,
- 0,5 M€ à celui de la mise en place du nouveau système d'information du groupe
- et 0,2 M€ d'investissements divers dans les agences.

Les investissements dans le parc de location sont passés de 2,6 M€ en 2005 à 2,9 M€ en 2006.

Au 31 décembre 2006, la situation nette de trésorerie est positive de 5 226 K€ après une augmentation de celle-ci de 2 342 K€ sur l'exercice.

### 10.3 Bilan simplifié

ACTIF (K€)	2 006	2 005	Evolution en %
<b>Actifs non courants</b>	<b>18 784</b>	8 979	109,2%
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>10 820</i>	<i>2 542</i>	<i>325,6%</i>
<b>Actifs courants</b>	<b>42 876</b>	25 961	65,2%
<i>dont clients</i>	<i>23 086</i>	<i>11 150</i>	<i>107,0%</i>
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	<i>7 530</i>	<i>3 907</i>	<i>92,7%</i>
<b>Total Actif</b>	<b>61 660</b>	<b>34 940</b>	<b>76,5%</b>
PASSIF (K€)	2 006	2 005	Evolution en %
Capitaux propres groupe	9 442	5 920	59,5%
Intérêts minoritaires	-142	1 501	-109,5%
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>	<b>9 300</b>	<b>7 421</b>	25,3%
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 926</b>	<b>2 363</b>	150,8%
<i>dont emprunts</i>	<i>5 585</i>	<i>2 182</i>	<i>156,0%</i>
<b>Passifs courants</b>	<b>46 434</b>	<b>25 156</b>	84,6%
<i>dont dettes fournisseurs</i>	<i>21 684</i>	<i>13 031</i>	<i>66,4%</i>
<i>dont emprunt court terme</i>	<i>10 387</i>	<i>3 349</i>	<i>210,2%</i>
<b>Total Passif</b>	<b>61 660</b>	<b>34 940</b>	<b>76,5%</b>

Le **total du bilan consolidé** du groupe IEC s'établit à 61 660 K€ au 31 décembre 2006 contre 34 940 K€ l'année précédente.

Les **actifs non courants** s'élèvent à 18 784 K€ au 31 décembre 2006, contre 8 979 K€ au 31 décembre 2005. Cette forte progression est principalement liée à l'accroissement du poste « écarts d'acquisition » suite aux opérations de croissance externe engagées par le groupe en

2006. Par ailleurs, le groupe a connu en 2006 un niveau d'investissement de nouveau significatif et pertinent dans le parc de location financé en partie par des ventes d'occasion de matériels plus âgés du même parc à hauteur de 1 100 K€ .

Les **actifs courants** s'établissent à 42 876 K€ au 31 décembre 2006, contre 25 961 K€ au 31 décembre 2005. Cette forte progression est principalement liée à celle du poste « clients » qui s'établit à 23 086 K€ au 31 décembre 2006, contre 11 150 K€ au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2006, les **capitaux propres** s'élèvent à 9 300 K€ contre 7 421 K€ au 31 décembre 2005. Cette évolution est liée à l'augmentation de capital par apport en nature du 25 juillet 2006.

Les **passifs non courants** s'élèvent à 5 926 K€ au 31 décembre 2006, contre 2 363 K€ au 31 décembre 2005 et sont principalement composés d'emprunts financiers (5 585 K€) qui ont eux-mêmes connu une forte progression en 2006. Voir également la section 10.1 « Endettement financier net » du présent document.

Les **passifs courants** s'élèvent à 46 434 K€ au 31 décembre 2006, dont 21 684 K€ de dettes fournisseurs.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de restrictions à l'utilisation de capitaux qui ont influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du groupe.

## 11. Recherche et développement, brevets et licences

Le groupe a développé en partenariat avec le CNAM un studio de cours portable et a engagé via sa filiale Alsace Audio Visuel un montant global de 0,3 M€. La commercialisation débutera en 2007.

Les frais de recherche et développement immobilisés sont restés stables au cours de l'exercice 2006, par rapport à l'exercice précédent, et s'élèvent à 248 K€.

## 12. Informations sur les tendances

- **Publication du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 (communiqué de presse du 15 mai 2007)**

En M€	2007	2006	Evolution en %
Chiffre d'affaires 1er trimestre	33,7	20,5	64%

Le 15 mai 2007, la société a publié le communiqué de presse suivant sur le chiffre d'affaires non audité du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 :

La progression du chiffre provient de 3 éléments :

- Une croissance organique du groupe d'environ 25%
- L'acquisition de la société Alsace Audio Visuel au 6.03.2006, dont le chiffre d'affaires n'est intégré qu'à hauteur de 1 mois dans le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2006.
- L'acquisition du groupe HMS au 25.07.2006, postérieure au 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

L'activité trimestrielle a été globalement très soutenue pour toutes les sociétés du groupe, tant en réalisations qu'en prises de commandes. Le groupe a conservé la visibilité acquise fin 2006. Si cette tendance se confirme, le groupe bénéficiera de bonnes perspectives de rentabilité annuelle, bien que le résultat d'exploitation du 1<sup>er</sup> trimestre soit affecté par des pertes non récurrentes au niveau de l'activité audiovisuelle marine.

La croissance organique du groupe devrait se poursuivre sur l'année 2007 avec en parallèle la poursuite de la maîtrise des frais généraux et des frais fixes pour améliorer encore la rentabilité du groupe.

A l'exception des événements post clôture mentionnés ci-dessus et à la section 5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la société, la société n'a pas connaissance de tendance connue, incertitude ou demande ou de tout engagement ou événements raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au mois pour l'exercice en cours.

### **13.Prévisions ou estimations du bénéfice**

Non applicable.

### **14.Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**

#### **14.1 Membres des organes d'administration**

A la date du présent rapport, IEC Professionnel Media est dirigé par un Conseil d'Administration composé de 4 membres, dont le Président assure également la fonction de Directeur Général.

Le conseil d'administration est composé de :

- Alain Cotte, Président nommé par le Conseil d'Administration, Directeur Général
- Loïc de la Cochetière, Administrateur
- Charles Humann, Administrateur
- Michel Charles, Administrateur

Les administrateurs doivent chacun posséder une action de la société, conformément aux dispositions des statuts. A la connaissance de la société, il n'existe pas de règles concernant les restrictions / interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés.

La société comporte un administrateur indépendant, Monsieur Loïc de la Cochetière, nommé compte tenu de ses compétences et de la maîtrise qu'il a des enjeux stratégiques de notre taille de groupe.

Il n'y a pas d'administrateurs élus par les salariés.

Le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur.

#### 14.1.1 Mandats hors groupe exercés par les administrateurs au cours des 5 dernières années

Personne	Fonction	Autres mandats
<b>Alain Cotte</b>	<b>Président Directeur Général</b>	
	<i>Date de première nomination: 31/01/2003</i>	
	<i>Date d'expiration du mandat: Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007</i>	
	<b>Mandats Hors Groupe exercés en 2006</b>	
	Mathématiques Appliquées	Administrateur
	Réseaux Mathématiques	Administrateur
	SA Kea & Partners	Administrateur
	SA Exalead	Administrateur
	SA Eurocave	Administrateur
	S.C.I. du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard	Gérant
	Starline International	Gérant
	Auvi one	Représentant permanent de SA IEC PM
	<b>Autres mandats hors groupe ayant été exercés au cours des 5 dernières années</b>	
	SA BioMéthodes	Administrateur
	SA European Cargo Services	Administrateur
SCI Denis Papin	Gérant	
SCI Lisa	Gérant	
SCI La Montjoie	Gérant	
SCI Aureboud	Gérant	
<b>Loïc de la Cochetière</b>	<b>Administrateur</b>	
	<i>Date de première nomination: 31/01/2003</i>	
	<i>Date d'expiration du mandat: Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007</i>	
	<b>Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années</b>	
	Imprimerie Nationale	Président Directeur Général
	Compagnie d'Ingénierie du Nord	Président
	Société Nouvelle Mizeret	Président
	ISTRA-I.N.	Président Directeur Général
	Saqqarah International	Président Directeur Général
<b>Charles Humann</b>	<b>Administrateur</b>	
	<i>Date de première nomination: 03/03/2005</i>	
	<i>Date d'expiration du mandat: Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007</i>	
	<b>Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années</b>	

Personne	Fonction	Autres mandats
		Néant
<b>Michel Charles</b>	<b>Administrateur</b> <i>Date de première nomination: 19/10/2006</i> <i>Date d'expiration du mandat: Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008</i>	
	<b>Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années</b>	
		Néant

#### 14.1.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Les mandataires sociaux :

- n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'ont été associés à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années.
- n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la société de l'un des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

## 15. Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux

### 15.1 Rémunérations versées aux mandataires sociaux

	Partie fixe	Partie variable	Total versé en 2006	Total versé en 2005
<b>Alain Cotte</b>	275		275	300
<b>Loïc de la Cochetière</b>				0
<b>Charles Humann</b>	151		151	0
<b>Michel Charles</b>	146		146	0
<b>Total</b>	297	0	297	0

Les prestations d'Alain Cotte, en tant que P.D.G., sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis pour un montant d'honoraires hors taxes en 2006 de 275 K€ contre 300 K€ en 2005.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux en 2006 ne comprennent pas de part variable.

La société n'a pas payé de jetons de présence en 2006

### 15.2 Engagements de toutes nature pris par IEC professionnel Media au bénéfice de ses mandataires sociaux

- Indemnités des dirigeants en cas de perte de leur mandat social

Il n'existe à ce jour aucune provision pour indemnité de perte de mandats par les administrateurs.

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages aux mandataires sociaux, au 31 décembre 2006 est nul.

- Souscription d'une police d'assurance « Responsabilité civile des mandataires sociaux »

Cette assurance a pour objet de prendre en charge le règlement de sinistre résultant de toute réclamation introduite à leur encontre mettant en jeu la responsabilité civile individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant.

▪ **Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux**

Principales caractéristiques des plans de stocks options :

<b>Principales caractéristiques des plans de stock options</b>				
	<b>Plan n°2</b>	<b>Plan n°3</b>	<b>Plan n°4</b>	<b>Plan n°5</b>
Date d'assemblée	30/06/2000	22/04/2003	07/06/2004	
Date du Conseil d'administration	10/09/2001	27/05/2003	07/12/2004	24/11/2006
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées</b>	<b>50 000</b>	<b>340 000</b>	<b>163 000</b>	<b>396 500</b>
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :				
<i>les mandataires sociaux</i>	<i>22 000</i>	<i>176 000</i>	<i>64 000</i>	<i>82 000</i>
<i>dix premiers attributaires salariés</i>	<i>18 000</i>	<i>69 100</i>	<i>28 500</i>	<i>220 500</i>
Point de départ d'exercice des options	10/09/2003	27/05/2005	07/12/2006	24/11/2008
Date d'expiration	10/09/2006	10/05/2008	07/12/2011	23/11/2013
Prix de souscription	1,74 €	0,43 €	1,21 €	1,85 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2005	31 500	331 500	163 000	
Options de souscription annulées durant l'exercice	2 500	0	0	34 000
<b>Options de souscription restantes au 31/12/2006</b>	<b>0</b>	<b>324 500</b>	<b>160 000</b>	<b>362 500</b>

Le plan n°2 est devenu caduc au 10/9/2006.

<b>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</b>	<b>Nombre d'actions attribuées / d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix</b>	<b>Dates d'échéance</b>	<b>Plan n°</b>
Alain Cotte	41 000	1.85	23/11/2013	5
Alain Cotte	42 000	1.21	7/12/2011	4
Alain Cotte	120 000	0.43	10/5/2008	3
Loïc de la Cochetière	0			5
Charles Humann	41 000	1.85	23/11/2013	5
Michel Charles	0			5
<b>Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social</b>				
Alain Cotte	0			
Loïc de la Cochetière	0			
Charles Humann	0			
Michel Charles	0			

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre d'actions attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice 2006 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	220 500	1.85	23/11/2013	5
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

## 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

### 16.2 Contrats de services

A la date du présent document de référence, aucun mandataire social n'est lié à la société ou l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

Par ailleurs, un contrat de service lie M. Alain Cotte à une filiale du groupe Qualis, la société mère de Crozaloc. En effet, les prestations d'Alain Cotte sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis pour un montant d'honoraires hors taxes en 2006 de 275 K€ contre 300 K€ en 2005.

### 16.3 Comité d'audit et comité de rémunérations et de nominations

Compte tenu de sa taille, IEC n'a pas encore mis en place de comités spécialisés.

### 16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Le groupe se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, mais compte, tenu de sa taille, n'a pas encore mis en place de comités spécialisés ni de règlement intérieur au conseil d'administration.

## **16.4 Rapport du Président sur le fonctionnement des organes d'administration et les procédures contrôle interne**

### **Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-37 du Code de commerce)**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos de 31 décembre 2006 de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services comptabilité, consolidation et juridique sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe IEC et dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux.

#### **A - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### ***1) Composition du conseil d'administration***

L'article 16 des statuts stipule que la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Conformément à l'article 16 des statuts précité, les administrateurs sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Nous vous rappelons que votre conseil d'administration est actuellement composé de 4 membres et qu'il comprend un administrateur indépendant mais aucun administrateur élu par les salariés.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est présentée dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires au paragraphe 11 et dans le document de référence émis par la société.

## ***2) Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes***

Conformément à l'article 18 des statuts, les administrateurs sont convoqués par tout moyen même verbalement.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ou intermédiaires.

## ***3) Tenue des réunions du conseil d'administration - Délibérations***

L'article 18 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Conformément à l'article 18 des statuts, le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

## ***4) Information des administrateurs***

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion ou leur ont été remis en séance. En outre, chaque administrateur peut demander à tout moment tout document ou information concernant la société et nécessaire à l'exercice de sa mission.

## ***5) Procès-verbaux des réunions***

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

## ***6) Règlement intérieur***

Compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration, son fonctionnement ne fait pas l'objet d'un règlement intérieur.

## ***7) Evaluation de la performance du conseil d'administration***

La composition du conseil d'administration et les relations entre ses membres ne rendent pas nécessaires la mise en place d'une procédure formelle d'évaluation des performances du conseil d'administration. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'organisation des travaux du conseil d'administration est discutée entre les membres du conseil.

## ***8) Direction Générale***

La Direction Générale de la société est exercée par le Président du conseil d'administration.

### **9) Pouvoirs du Directeur Général**

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs particulière aux pouvoirs de votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

### **10) Comités spécialisés**

Compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place de comité spécialisé.

### **11) Compte rendu d'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2006**

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni 11 fois. Le taux de présence aux réunions s'est élevé en moyenne à 93 %.

Les dates et les principaux points de l'ordre du jour des conseils d'administration réunis au cours de l'exercice écoulé ont ainsi été les suivants :

Date de la réunion du conseil	Ordre du jour du conseil
23 janvier 2006	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attribution des actions non souscrites à titre irréductible dans le cadre de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription décidée par le conseil d'administration le 14 décembre 2005 conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2004 ;</li><li>• Convocation d'une assemblée générale extraordinaire à l'effet, principalement, d'approuver l'apport en nature à la société d'actions Alsace Audio Visuel et son évaluation et d'augmenter le capital en rémunération dudit apport.</li></ul>
6 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constatation du caractère définitif de l'apport à la société des actions Alsace Audio Visuel et de l'augmentation de capital en résultant ;</li><li>• Autorisation donnée à la société de se porter caution solidaire de sa filiale IEC SAS en faveur de l'administration fiscale dans le cadre d'une vérification de comptabilité dont fait l'objet IEC SAS.</li></ul>
20 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;</li><li>• Autorisation de l'émission d'une garantie à première demande en faveur de la société DELL à la sûreté d'engagements souscrits par la filiale de la société IEC SAS.</li></ul>
27 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen de l'activité de la société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;</li><li>• Autorisation de l'adhésion de nouvelles sociétés du groupe à la convention de trésorerie ;</li><li>• Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire</li></ul>

	<p>annuelle ; arrêté du texte des résolutions et du rapport de gestion du conseil d'administration ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des documents de gestion prévisionnelle ;</li> <li>• Examen de l'activité au cours du premier trimestre 2006.</li> </ul>
6 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du projet d'acquisition et d'apport de la société Avest ;</li> <li>• Convocation d'une assemblée générale mixte à l'effet, principalement, (i) d'approuver l'apport en nature à la société d'actions Avest et son évaluation et d'augmenter le capital en rémunération dudit apport, (ii) d'autoriser la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre dudit programme, (iii) d'approuver une délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, (iv) d'autoriser l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et (v) d'autoriser le conseil d'administration à réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan épargne entreprise ;</li> <li>• Autorisation de l'émission par la société d'une lettre d'intention en faveur de la BECM garantissant certaines obligations de la société Alsace Audio Visuel.</li> </ul>
24 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du projet de rectification à apporter au traité d'apport en nature d'actions Avest et modification corrélative du texte de la seconde résolution devant être soumise à l'assemblée générale extraordinaire.</li> </ul>
25 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constatation du caractère définitif de l'apport à la société des actions Avest et de l'augmentation de capital en résultant ;</li> <li>• Autorisation donnée à la société de se porter caution solidaire de sa filiale IEC SAS en faveur de la société Sennheiser France, fournisseur de IEC SAS.</li> </ul>
19 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission d'un administrateur (M. Thiercelin) et cooptation d'un administrateur (M. Charles) ;</li> <li>• Examen de l'activité au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006 et des comptes consolidés dudit semestre ;</li> <li>• Examen des documents de gestion prévisionnelle ;</li> <li>• Autorisation du rachat d'une créance détenue par la filiale de la société IEC Espana sur M. Zaher Soufi Gomez ;</li> <li>• Autorisation de l'adhésion des sociétés du groupe Avest à la convention de trésorerie ;</li> <li>• Autorisation donnée à la société de se porter caution simple de sa filiale IEC SAS en faveur de la société Ingram Micro et de la société Optoma Europe Limited, deux fournisseurs de IEC SAS.</li> </ul>
24 novembre 2006 (10 heures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation donnée à la société de se porter caution solidaire de sa filiale C2M SAS en faveur de Natixis.</li> </ul>
24 novembre 2006 (11 heures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation de la souscription d'un emprunt auprès de Natixis et du nantissement, en garantie du remboursement dudit emprunt, des actions appartenant à la société au sein des sociétés Alsace Audio Visuel et Avest ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté d'un plan d'options de souscription d'actions.</li> </ul>
22 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation de l'exercice de la promesse de vente entre Fincap et la société relative à 50,2 % du capital de Cap Ciné en date du 30 juin 2003 et du rachat du compte courant détenu par Fincap au sein de Cap Ciné.</li> </ul>

## **B - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### ***1) Objectifs des procédures de contrôle interne***

Les procédures de contrôle interne mises au point par le Groupe IEC reposent sur l'ensemble des contrôles mis en oeuvre en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques inhérents à l'activité du Groupe IEC, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en oeuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### ***2) Organisation générale du contrôle interne***

#### **a) Acteurs chargés du contrôle interne**

Le contrôle interne du Groupe IEC repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

- ***Le Président Directeur Général*** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en oeuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.
- ***Les Services Comptables et Financiers*** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

**Le service contrôle de gestion** du Groupe IEC fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires marges, coûts, etc.) à la Direction Générale et aux responsables des centres de profit. Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

**Le Service Comptabilité et Consolidation** a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en oeuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la coordination, avec les commissaires aux comptes, et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

### **Le Service Trésorerie**

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe IEC et d'en assurer l'optimisation.

Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction Générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

### **Le Service Ressources Humaines**

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe IEC des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

#### **b) Mise en oeuvre du contrôle interne**

- *Procédures de contrôle de gestion*

##### **Business plan**

L'organisation de la planification est centralisée et organisée au niveau du siège par la Direction Financière qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe IEC. Ce plan est actualisé semestriellement.

##### **Budget annuel**

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec la Direction Financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction Générale en fin d'année précédant la période de référence.

##### **Tableau de bord hebdomadaire**

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction Générale et aux responsables opérationnels qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires des centres de profit
- la marge brute
- le carnet de commande
- le niveau du stock et le montant des livraisons effectuées non facturées
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets

### **Rapprochement avec les données comptables**

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

### **Prévisions financières**

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

#### **▪ *Procédures de contrôle des engagements***

### **Rédaction, approbation et suivi des contrats**

La Direction Financière du Groupe IEC est engagée dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction Générale et les opérationnels.

### **Contrôle des contrats**

Les contrats les plus importants, avant signature par le Groupe IEC, sont soumis au contrôle de la Direction Financière. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé dans ce département.

### **Les achats**

Le Groupe IEC travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction des Achats.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

### **Les ventes**

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service Financier et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe IEC. Ainsi, de la Direction Générale au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées. Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la Direction Commerciale.

- *Procédure de contrôle des actifs*

### **Les immobilisations**

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

### **Les stocks**

Un inventaire physique est effectué tous les ans.

Le suivi des entrées, des sorties et du stockage des marchandises fait l'objet d'une procédure rigoureuse. Un contrôle quantitatif régulier est effectué pour les références à forte rotation.

- *Procédure de contrôle de la trésorerie*

### **Sécurisation des paiements**

Tous les moyens de paiement du Groupe IEC font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

## **Gestion du risque de liquidité**

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe IEC dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction Générale de la situation de la trésorerie nette.

## **Couverture des risques de change et de taux d'intérêt**

Les achats de marchandises à l'étranger sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe IEC facture ses clients principalement en euros et accessoirement en dollar.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe IEC, le Groupe IEC fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. En conséquence, il a été choisi de ne pas souscrire de couverture de risque de change, celle-ci n'étant pas considérée comme nécessaire.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction Générale.

Au 31 décembre 2006, le Groupe IEC ne dispose ni de contrat de couverture de change, ni de couverture de taux.

### ▪ *Procédure de production et de contrôle de l'information financière*

## **Constatation du chiffre d'affaires**

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe IEC.

La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée d'une part, par l'enregistrement des écritures comptables de vente à partir des factures émises via le logiciel de gestion intégrée de et d'autre part, par la comptabilisation de la marge à l'avancement selon les dispositions comptables en vigueur.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant de la gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

## **Outils comptables**

Le Groupe IEC utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation.

## **Procédures d'analyse et de contrôle**

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale sur le plan de l'homogénéité de l'information restituée et sur la rapidité d'acquisition des informations saisies.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

## **Procédures d'arrêtés des comptes**

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction Générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

### **Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :**

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,
- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la Direction Générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

## **Communication financière**

Le Président Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services concernés : comptabilité, consolidation, ressources humaines, l'ensemble étant validé par la Direction Générale. Enfin, le document de référence est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale et par voie de communiqués de presse mis en ligne sur le site internet de l'AMF ainsi que sur le site internet du Groupe IEC ([www.iec.eu](http://www.iec.eu)).

### **c) Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires**

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction Générale qui en confie l'exécution au service comptabilité et consolidation et en contrôle l'exécution.

### **d) Conclusion**

Les procédures de contrôle interne du Groupe IEC font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe IEC et à ses activités.

Le Président du conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

Fait à Rennes, le 12 juin 2007

## **16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**AUDIT CONSULTANTS**  
7, route de Vezin  
35043 RENNES Cedex

**Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société IEC Professional Media, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (Exercice clos le 31 décembre 2006)**

Aux Actionnaires  
**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société **IEC Professionnel Média S.A.** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 (ou L. 225-68) du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 (ou L. 225-68) du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 12 juin 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AUDIT CONSULTANTS

Yves Pelle

Michel Hardy

## 17.Salariés

### ▪ Effectifs, recrutement et départs

	2006	2005	2004
Cadres	174	109	101
Non cadres	321	203	191
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>312</b>	<b>292</b>

Le groupe IEC Professionnel Média compte en moyenne 495 salariés sur l'année 2006 (contre 312 au en 2005), dont environ 35% sont des cadres. La société a embauché 57 salariés en 2006, contre 44 en 2005 et a compté 66 départs en 2006 (40 en 2005). Les rémunérations brutes de ces salariés et les charges sociales afférentes se sont élevées à 21 millions d'euros en 2006 (contre 16 millions d'euros en 2005).

La grande majorité des salariés du groupe IEC Professionnel Média travaille sous contrat à durée indéterminée (306 contrats à durée indéterminée et 14 contrats à durée déterminée). Toutefois, compte tenu de son secteur d'activité, le Groupe peut être amené à employer des intermittents dans une proportion pouvant aller jusqu'à environ 40% des effectifs permanents.

### ▪ Répartition hommes-femmes

	2006		2005	
	Effectifs	Répartition	Effectifs	Répartition
Femmes	137	28%	96	31%
Hommes	358	72%	216	69%
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>100%</b>	<b>312</b>	<b>100%</b>

### ▪ Organisation du temps de travail

Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 2 janvier 2002. Suite à l'avenant du 21 avril 2004, le temps de travail moyen d'une semaine travaillée était de 36H10, donnant droit à 7 jours de RTT par an de façon à ce que le temps de travail hebdomadaire soit de 35 heures par semaine ou 1600 heures annuelles. En 2006, le temps de travail moyen hebdomadaire s'est monté à 36h15.

### ▪ Heures supplémentaires

Seuls les salariés d'IEC Professionnel Media peuvent réaliser des heures supplémentaires. Celles-ci se sont montées à 6 180 au cours de l'année 2006, contre 4 540 heures supplémentaires en 2005.

- **Formation**

Au cours de l'année 2006, 52 salariés ont bénéficié d'une formation, pour un total de 1 652 heures.

Par ailleurs, le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation est de 18 081 heures au 31 décembre 2006.

- **Participations et stock options**

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan N°5
Options attribuées durant l'exercice 2005 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	220 500	1.85	23/11/2013	5
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

- **Participation des salariés dans le capital de la société**

Non applicable.

## 18. Principaux actionnaires

- **Actionnariat de la société au 31 décembre 2006 et évolution au cours des trois derniers exercices**

En application de l'article L233-13 du nouveau Code de Commerce, la répartition du capital et des droits de vote d'IEC Professionnel Media est la suivante :

Actionnaires	Situation au 31/12/06			Situation au 06/03/06			Situation au 06/03/05		
	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote
Fin Cap	8 066 918	50,85%	61,60%	8 221 665	56,65%	59,79%	7 105 013	55,27%	51,58%
Crozaloc	1 406 674	8,87%	5,71%						
Qual Tech		0,00%	0,00%	1 398 867	9,64%	10,31%	1 251 640	9,74%	14,73%
Sochrastem	542 891	3,42%	2,81%	542 891	3,74%	3,28%	500 000	3,89%	4,72%
Gonset Holding Ouest Développement	230 000	1,45%	1,87%	230 000	1,58%	1,09%	230 000	1,79%	1,67%
	13 349	0,08%	0,05%	13 349	0,09%	0,06%	6 663	0,05%	0,05%
<b>Total concert (1)</b>	<b>10 259 832</b>	<b>64,67%</b>	<b>72,04%</b>	<b>10 406 772</b>	<b>71,70%</b>	<b>74,53%</b>	<b>9 093 316</b>	<b>70,74%</b>	<b>72,76%</b>
Charles Humann	640 784	4,04%	5,20%	640 784	4,42%	6,07%	640 784	4,99%	4,65%
Thierry Delcourt	640 784	4,04%	5,20%	640 784	4,42%	6,07%	640 784	4,99%	4,65%
Michel Charles	429 623	2,71%	1,74%						
Lucien Crevel		0,00%	0,00%	196 204	1,35%	0,93%		0,00%	0,00%
Patrick Baderspach	176 071	1,11%	0,71%	176 071	1,21%	0,83%		0,00%	0,00%
<b>Actionnaires dirigeants</b>	<b>1 887 262</b>	<b>11,90%</b>	<b>13,09%</b>	<b>1 653 843</b>	<b>11,40%</b>	<b>13,90%</b>	<b>1 281 568</b>	<b>9,97%</b>	<b>9,30%</b>
<b>Autocontrôle (2)</b>	<b>8 412</b>	<b>0,05%</b>	<b>0,00%</b>	<b>8 412</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,00%</b>	<b>8 411</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Public (3)</b>	<b>3 708 854</b>	<b>23,38%</b>	<b>11,68%</b>	<b>2 444 485</b>	<b>16,84%</b>	<b>11,57%</b>	<b>2 470 931</b>	<b>19,22%</b>	<b>17,94%</b>
<b>Total</b>	<b>15 864 360</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 513 512</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 854 226</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

- **Contrôle de la société, Action de concert et pacte d'actionnaires**

- Le concert Fin Cap/ Qual Tech / Crozaloc / Sochrastem SA/ Sopherm/ Gonset Holding SA/ Port-Noir Investment/ Ouest Croissance/ Salim Investment Ltd détient 10 259 832 actions (64,67 % du capital) et 17 744 845 droits de vote (72,04 % du total des droits de vote).
- L'autocontrôle correspond aux 8 412 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises auprès de la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquis auprès de la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette dernière société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.

Un protocole d'accord conclu le 31 mars 2006 entre la SAS Fin Cap, d'une part, Messieurs. Thierry Delcourt et Charles Humann (fondateurs de la société Cap Ciné), d'autre part, a prolongé certaines clauses de conventions conclues à l'occasion de la prise de contrôle, le 28 mai 2003, de Cap Ciné par la société Fin Cap.

Ces clauses prévoient notamment :

- la prolongation de l'engagement des fondateurs de Cap Ciné de conserver des fonctions de salariés et/ou de mandataires sociaux au sein de Cap Ciné et/ou des sociétés du groupe IEC Professionnel Média jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- le maintien du droit de préemption de Fin Cap sur toutes cessions des 1 281 268 actions IEC Professionnel Média que détiennent Monsieur Thierry Delcourt d'une part, et Monsieur Charles Humann d'autre part (soit 640 784 actions IEC Professionnel Média chacun).
- la prolongation de l'engagement des fondateurs de Cap Ciné à ne pas céder leurs titres IEC Professionnel Média jusqu'au 30 septembre 2007. Chacun des fondateurs sera toutefois autorisé à céder, sous réserve du respect du droit de préemption consenti à Fin Cap précité, des actions IEC Professionnel Média dans les proportions et calendrier suivants :
  - 20 % de sa participation initiale (représentant 128 157 actions) à compter du 30 mars 2006 ;
  - 20 % supplémentaires de sa participation initiale (représentant 128 157 actions) à compter du 30 septembre 2006 ;
  - 30 % supplémentaires de sa participation initiale (représentant 192 235 actions) à compter du 30 mars 2007.
- La reconduction de la promesse d'achat consentie par Fin Cap (initialement possible jusqu'au 31 mars 2006), qui pourra être exercée entre le 1er janvier et le 30 juin 2008 à la condition que le bénéficiaire n'ait pas démissionné de ses fonctions avant le 31 décembre 2007 et n'ait pas eu un comportement déloyal à l'égard de Fin Cap ou du groupe IEC Professionnel Média, à un prix de 1,80 € par action augmenté d'un taux d'intérêt de 5 % entre le 1er juillet 2005 et la date d'exercice de la promesse d'achat.

De plus, La société Qual Tech a annoncé en décembre 2006 à l'AMF, avoir cédé la totalité de ses actions IEC Professionnel Media au profit de Crozaloc. L'AMF a qualifié ce transfert de titres comme un reclassement interne au sein d'un même groupe (QualTech et Crozaloc étant toutes deux des filiales de Qualis).

Lors de ce reclassement, Crozaloc a déclaré agir de concert avec la société Fin Cap et ses actionnaires (Sochrastem, Gonset Holding SA, Port Noir Investment Sarl, Ouest Croissance et Salim Investment Ltd). Crozaloc a ainsi accepté les clauses décrites ci-dessus, sous les réserves suivantes :

- « La société Crozaloc ne souscrit à l'engagement de cession forcée prévu au pacte précité que dans la mesure où la cession envisagée s'effectuerait exclusivement contre une contrepartie en numéraire et au profit d'un cessionnaire de bonne foi ;
- S'agissant de l'intention de fusion entre Fin Cap et IEC Professionnel Media prévue au pacte, il est entendu que les actionnaires de Fin Cap s'efforceront de faire prévaloir une méthode de valorisation de Fin Cap fondée sur la valeur par transparence de la participation dans IEC Professionnel Media, sans application d'une décote ;
- Dans le cas où Fin Cap et IEC Professionnel Media n'auraient pas fusionné au 31 décembre 2008, des actionnaires représentant au minimum 1/3 du capital de Fin Cap pourront initier un processus de mise en vente de la totalité des actions de Fin Cap, en mandatant une banque d'affaires de réputation internationale, les autres actionnaires de Fin Cap s'engageant à céder l'intégralité de leurs actions à l'occasion de cette mise en vente ou à préempter l'intégralité des actions des actionnaires ayant initié le processus, au prix de l'offre faite par le cessionnaire retenu à l'issue du processus ;
- Enfin, chacune des parties au pacte représentant plus de 5% du capital de Fin Cap s'engage à n'effectuer aucune opération de croissance externe dans le secteur d'activité d'IEC Professionnel Media autrement que par le biais de Fin Cap ou, bien entendu, par le biais d'IEC Professionnel Media elle-même »<sup>3</sup>.

#### ▪ **Droit de vote**

A l'exception de droits de vote doubles éventuellement consentis selon les modalités applicables à l'ensemble des actionnaires de la société, les actionnaires majoritaires ne disposent pas de droits de vote différents.

#### ▪ **Changement de contrôle**

A la connaissance de la société, à l'exception du pacte d'actionnaire mentionné ci-dessus, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société.

## **19. Opérations avec les apparentés**

Les opérations et créances rattachées à des participations sont présentées en note 3 des comptes sociaux.

---

<sup>3</sup> Décision et Information n° 207C0169 de l'AMF en date du 23 janvier 2007

## 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société

### 20.1 Etats financiers consolidés au 31 décembre 2006

#### 20.1.1 Bilan consolidé

ACTIF en K€	31/12/06	31/12/05	Note
Ecarts d'acquisition	10 820	2 542	1
Immobilisations incorporelles	1 215	567	2
Immobilisations corporelles	6 267	5 582	3
Actifs financiers	482	288	4.
Impôts différés actifs		0	
<b>Actifs non courants</b>	<b>18 784</b>	<b>8 979</b>	
Stocks	5 916	4 298	5
Clients	23 086	11 150	6
Autres créances	5 177	5 047	7
Actifs financiers	1 167	931	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 530	3 907	12
Actifs d'impôts exigibles	0	628	8
<b>Actifs courants</b>	<b>42 876</b>	<b>25 961</b>	
<b>Total des actifs</b>	<b>61 660</b>	<b>34 940</b>	

PASSIF en K€	31/12/06	31/12/05	Note
Capital (1)	4 758	4 187	
Primes (1)	5 843	4 387	
Réserves et résultat consolidé (2)	-1 159	-2 654	
Autres			
<b>Capitaux propres groupe</b>	<b>9 442</b>	<b>5 920</b>	<b>9</b>
Intérêts minoritaires	-142	1 501	
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>	<b>9 300</b>	<b>7 421</b>	
Engagements de retraite	341	181	11
Emprunts	5 585	2 182	12
Autres dettes			15
Impôts différés passifs			
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 926</b>	<b>2 363</b>	
Fournisseurs	21 684	13 031	14
Emprunts à court terme	10 387	3 349	12
Dettes fiscales	8 269	5 970	15
Autres dettes	5 275	2 017	15.
Provisions	819	789	10
<b>Passifs courants</b>	<b>46 434</b>	<b>25 156</b>	
<b>Total des passifs</b>	<b>61 660</b>	<b>34 940</b>	

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice -1 186 milliers d'euros

Les notes figurant au paragraphe 20.1.5 font partie intégrante des comptes consolidés.

### 20.1.2 Compte de résultat consolidé

En K€	31/12/06	31/12/05	Note
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>106 115</b>	<b>77 698</b>	
Achats consommés	-59 586	-45 437	
Charges externes	-20 133	-12 987	
Charges de personnel	-21 501	-16 047	
Impôts et taxes	-1 592	-1 453	
Dotations aux amortissements	-3 188	-2 825	16
Dotations aux provisions	-164	-424	16.
Autres produits et charges d'exploitation	77	-138	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>29</b>	<b>-1 613</b>	
Autres produits opérationnels	283	111	
Autres charges opérationnelles	-154	-154	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>157</b>	<b>-1 656</b>	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	12	80	17
Coût de l'endettement financier brut	-891	-473	17
Coût de l'endettement financier net	-879	-393	17
Autres charges et produits financiers	18	-107	17
Charge d'impôt	-482	-515	18
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-1 186</b>	<b>-2 671</b>	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Part des intérêts minoritaires	-44	392	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-1 141</b>	<b>-3 062</b>	
Résultat de base par action	-0,08 €	-0,24 €	19
Résultat dilué par action (1)	-0,07 €	-0,23 €	19

(1) Le bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué par action est celui préconisé par la norme IAS 33. Celui-ci est divisé par le nombre théorique maximal d'actions à créer. (Voir note 5.9.4.)

Les notes figurant au paragraphe 20.1.5 font partie intégrante des comptes consolidés.



IMAGER



ÉQUIPER



CONNECTER

### 20.1.3 Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice part groupe	Capitaux propres-Part groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Solde au 01/01/04</b>	<b>6 298</b>	<b>1 732</b>	<b>-394</b>	<b>-4 549</b>	<b>3 087</b>	<b>105</b>	<b>3 192</b>
Résultat au 31/12/04				-1 521	-1 521	-72	-1 593
Affectation résultat 31/12/03		-1 709	-2 840	4 549	0		0
Réduction de capital	-3 599		3 599		0		0
Augmentation capital	1 157	3 768			4 925		4 925
Stock options		48			48		48
Entrée de périmètre					0	1 073	1 073
<b>Solde au 31/12/04</b>	<b>3 856</b>	<b>3 839</b>	<b>365</b>	<b>-1 521</b>	<b>6 539</b>	<b>1 106</b>	<b>7 645</b>
Augmentation de capital	331	2 028			2 359		2 359
Résultat au 31/12/05				-3 062	-3 062	391	-2 671
Affectation résultat 31/12/04		-1 564	43	1 521	0	3	3
Stock options		85			85		85
<b>Solde au 31/12/05</b>	<b>4 187</b>	<b>4 388</b>	<b>408</b>	<b>-3 062</b>	<b>5 921</b>	<b>1 501</b>	<b>7 421</b>
Augmentation de capital	571	4 023			4 595		4 595
Résultat au 31/12/06				-1 141	-1 141	-44	-1 186
Affectation résultat 31/12/05		-2 631	-431	3 062	0	-391	-391
Ecart de conversion			2	3	6		6
Dividendes versés						-249	-249
Variation de périmètre						-959	-959
Stock options		63			63		63
<b>Solde au 31/12/06</b>	<b>4 758</b>	<b>5 843</b>	<b>-21</b>	<b>-1 138</b>	<b>9 442</b>	<b>-142</b>	<b>9 300</b>

Au 31/12/2006, le nombre d'actions propres détenues est de 8 412, représentant 0,07 % du capital. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 6 milliers d'euros

Les notes figurant au paragraphe 20.1.5 font partie intégrante des comptes consolidés.

### 20.1.4 Tableau des flux de trésorerie

En K€	31/12/06	31/12/05
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net consolidé	-1 186	-2 671
Dotations aux amortissements	3 187	2 825
Provisions nettes	-207	- 738
Charges et produits liés aux stocks options	63	85
Autres produits et charges calculés	31	231
Plus et moins-values de cession	-233	386
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et charge d'impôt</b>	<b>1 655</b>	<b>118</b>
Coût de l'endettement financier net	879	393
Charge d'impôt	482	515
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt</b>	<b>3 016</b>	<b>1 026</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>115</b>	<b>2 212</b>
Impôt sur les bénéfices payés	-453	-474
<b>Flux net de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>2 678</b>	<b>2 764</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>		
Décaissement/acquisitions d'immobilisations incorporelles	-705	
Décaissement/acquisitions d'immobilisations corporelles	-3 602	-3 343
Encaissement/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 138	308
Décaissement/acquisitions d'immobilisations financières	-41	
Encaissement/cessions d'immobilisations financières		70
Incidence des variations de périmètre	-6 226	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>-9 436</b>	<b>-2 965</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	2 479	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-251	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	10 052	2 261
Remboursement des emprunts	-2 300	-1 999
Autres flux liés aux opérations de financement		24
Intérêts financiers nets versés	-879	-393
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>9 101</b>	<b>-108</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 342</b>	<b>-309</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (1)	2 884	3 193
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	5 226	2 884

(1) La trésorerie à l'ouverture correspond aux disponibilités figurant au bilan de 3 907 milliers d'euros moins les découverts bancaires de 1 023 milliers d'euros.

(2) La trésorerie à la clôture correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan de 7 530 milliers d'euros moins les découverts bancaires de 2 304 milliers d'euros.

Les notes figurant au paragraphe 20.1.5 font partie intégrante des comptes consolidés.

## 20.1.5 Notes aux états financiers consolidés

### **Informations générales et évènements significatifs de l'exercice**

#### **Informations générales**

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le groupe IEC est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Son activité couvre respectivement:

- La conception et la réalisation de solutions audiovisuelles complexes et sur mesure,
- La location, prestations événementielles incluant la mise à disposition de matériels audiovisuels et d'opérateurs spécialisés,
- La distribution en volume d'équipements audiovisuels.
- La mise à disposition de techniciens spécialisés exploitant les moyens audiovisuels.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- La prise d'images (captation) avec son, le montage et le traitement,
- La diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- La communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.
- Les architectures réseau ou convergent la voix, l'image et les données.

Ces états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 11 avril 2007 par le Conseil d'administration.

#### **Evènements significatifs de l'exercice**

Augmentation de capital par apport en nature de la société Alsace Audio Visuel

Le 6 mars 2006, le Conseil d'administration de IEC Professionnel Média a constaté le caractère définitif de l'apport en nature des 4 569 actions d'Alsace Audio Visuel et de l'augmentation de capital le rémunérant, tel que décrit dans le document enregistré par l'autorité des Marchés Financiers sous le numéro E.06-008 le 17 février 2006 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006. Le même jour est intervenu le transfert au profit de la SAS IEC du solde des actions Alsace Audio Visuel.

Acquisition titres HMS

Le 25 juillet 2006, IEC Professionnel Média a acquis une participation de 50,1 % dans la société AVEST (groupe HMS), les 49,9 % restant ont été acquis simultanément par Fin Cap actionnaire à hauteur de 50,86 % de IEC Professionnel Média à l'issue de cette opération.

Augmentation de la participation dans CAP CINE

Le 22 décembre 2006, le Conseil d'administration de IEC Professionnel Media a autorisé l'exercice de la promesse de vente entre FIN CAP et IEC Professionnel Media relative à 50,20 % du capital de CAP CINE en date du 30 juin 2003.

A l'issue de cette opération, IEC Professionnel Media détient 100% du capital de CAP CINE.

Augmentation de la participation dans Vidéo IEC Espana

A l'issue de cette opération, la participation de IEC Professionnel Media dans Vidéo IEC Espana passe de 60% à 95%.

Principales méthodes comptables

Le groupe IEC Professionnel Média présente ici ses états financiers consolidés de l'année 2006 conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

### ***Base de préparation des états financiers***

Les états financiers consolidés du groupe IEC Professionnel Média ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er juillet 2006 ou postérieurement, n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe.

Les amendements et interprétations publiés récemment au JOUE qui sont d'application obligatoire pour l'exercice 2006 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

### ***Principes de consolidation***

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le groupe IEC sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées a arrêté ses comptes au 31 décembre 2006. Les sociétés dans lesquelles le groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le groupe IEC n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses participations.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intra-groupes sont réalisées pour toutes les sociétés du groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminés.

### ***Information sectorielle***

Le groupe a retenu comme format d'information primaire les secteurs d'activité.

Le groupe intervenant essentiellement dans des pays d'Europe présentant des risques et une rentabilité semblable, n'a pas retenu de format d'information secondaire.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité des autres secteurs d'activité.

### ***Conversion des opérations en devises***

#### **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses

activités («la monnaie fonctionnelle»). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la société.

### Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture ; des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

### Sociétés du groupe

Les comptes de toutes les entités du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

### ***Immobilisations incorporelles***

#### Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les «Immobilisations incorporelles». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les «participations dans les entreprises associées». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée indéfinies est revue au minimum une fois par an. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à la valeur nette comptable.

#### Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée d'utilité.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la clôture selon la méthode du coût amorti en application de l'IAS 16.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée correspondant au coût d'acquisition en l'absence de frais accessoires.

La base amortissable des immobilisations destinées à la location tient compte d'une valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilisation. Les autres immobilisations n'ont pas de valeur résiduelle.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction du rythme de consommation des avantages économiques futurs et de la durée de vie économique prévue pour le groupe.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Matériel et outillage	1-5 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Mobilier de bureau	2-10 ans
Matériel de bureau	2-8 ans
Installations générales	2-10 ans

Les biens d'importance significative financés par des contrats qualifiés de location financement sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles et sont amortis selon les méthodes et durées indiquées ci-dessus. La dette est inscrite au passif/actif financiers.

#### ***Actifs financiers***

Les actions auto détenues à la clôture sont déduites des capitaux propres du groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 6 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (Méthode FIFO).

Les liquidités apportées en garantie sur des marchés sont comptabilisées en actifs financiers courants.

### ***Actifs d'impôt exigibles***

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

### ***Stocks***

Les stocks sont composés de marchandises et de pièces détachées.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré-premier sorti. Le coût des matériels d'occasion incorpore les frais de remise en état.

La valeur probable de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions normales, déduction faite des frais de vente.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus est supérieure à la valeur probable de réalisation.

### ***Clients***

Les créances clients ont été évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

### ***Autres créances***

Les autres créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrement à la clôture. Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

### ***Impôts différés***

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de SICAV de trésorerie ainsi que de comptes de caisse et de comptes bancaires.

### ***Autres dettes***

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

### ***Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

### ***Reconnaissance des produits***

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

#### **Vente de biens – en gros**

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du groupe a livré les produits au client, que celui-ci a accepté les produits et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

#### **Vente de biens – au détail**

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du groupe vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en liquide ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les coûts de distribution.

#### **Vente de services**

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

## ***Avantages du personnel***

### **Engagements retraites**

A leur départ à la retraite, les salariés du groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Il n'y a pas de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au sein du groupe.

Une provision est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

### **Paiements en actions et assimilés**

Conformément à la norme IFRS 2, le groupe comptabilise une charge pendant la période d'attribution des droits relative à l'évaluation du coût des stocks options.

### ***Coûts d'emprunts***

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur.

### ***Résultat par action***

Le groupe présente un résultat de base par action de base et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

## *Périmètre de consolidation*

### Périmètre

Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe IEC au 31 décembre 2006

<b>Sociétés</b>	<b>Adresses</b>	<b>N° de SIREN</b>	<b>% intérêts</b>
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739	100,00
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862	100,00
SAS I.E.C.	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704	99,98
GIE IEC Management	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	434 524 419	99,99
Vidéo I.E.C. Espana L.S.	Alberto Alcocer n° 45 28036 Madrid		95,00
Starline International	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967	100,00
Cap Ciné	3, rue Villaret Joyeuse 75017 Paris	411 276 702	100,00
Auvi One	26 bis, rue Kléber 93100 Montreuil sous Bois	380 530 659	95,00
QualTech France	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	482 417 334	100,00
IEC Direct	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	489 994 822	100,00
Alsace Audio Visuel	2B, route de la Rivière Parc d'activités des Tanneries 67380 Lingolsheim	310 240 197	100,00
Avest	15, route de Montmorency 95600 Eaubonne	411 913 981	50,10
HMS	8, rue Louis Breguet 44600 Saint-Nazaire	328 885 157	50,10
Audio Equipement	15, rue Marcel Mérieux 69007 Lyon Cedex	311 521 249	35,07
Harbour Marine Systems	800 Brickell Avenue Suite 400 33131 Miami Florida USA		50,10
HMS OY	Koskenmaentie ,9 04300 TUUSULA FINLANDE		49,85

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale.

## Variation de périmètre

### *Les acquisitions concernent :*

Le 6 mars 2006, IEC PM a fait l'acquisition d'une participation de 100 % dans la société Alsace Audio Visuel.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-après :

Prix acquisition:	
Montant versé en numéraire	788
Coûts directs liés à d'acquisition	122
Juste valeur des actions émises	1 142
<b>Total du prix d'acquisition</b>	<b>2 052</b>
Juste valeur des actifs nets acquis	-1 466
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>3 518</b>
<b>Les actifs et passifs liés à cette acquisition sont les suivants :</b>	
Immobilisations corporelles	363
Immobilisations financières	182
Stocks	639
Clients et autres débiteurs	2 737
Emprunts	-789
Fournisseurs et autres créanciers	-3 165
Provision pour indemnités de départ à la retraite	-84
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-1 350
<b>Actifs nets</b>	<b>-1 466</b>
Prix d'acquisition versé en numéraire	-910
Trésorerie et équivalents de trésorerie d' AAV	-1 350
Trésorerie décaissée au titre de l'acquisition	-2 260

Le 25 juillet 2006, IEC Professionnel Média a acquis une participation de 50,1% dans la société Avest (groupe HMS).

Les sociétés du groupe Avest : HMS, Audio Equipement, Harbour Marine Systems (USA), HMS OY (Finlande) sont intégrées globalement à compter du 25/07/2006.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci après :

Prix acquisition:	
Montant versé en numéraire	1 185
Coûts directs liés à l'acquisition	268
Juste valeur des actions émises	3 518
<b>Total du prix d'acquisition</b>	<b>4 971</b>
Dividende reçu	-802
Juste valeur des actifs nets acquis	328
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>3 842</b>
<b>Les actifs et passifs liés à cette acquisition à compter du 25/07/2006 sont les suivants :</b>	
Immobilisations incorporelles	22
Immobilisations corporelles	766
Immobilisations financières	209
Stocks	1 541
Clients et autres débiteurs	13 418
Emprunts	-620
Fournisseurs et autres créanciers	-13 572
Provision pour indemnités de départ à la retraite	-98
Provision pour risque	-240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-780
<b>Actifs nets</b>	<b>646</b>
Intérêts minoritaires	-318
Actifs nets acquis	328
Prix d'acquisition versé en numéraire	-651
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-780
Trésorerie décaissée au titre de l'acquisition	-1 431

Le 12 mars 2006, I.E.C. P.M. participe à une augmentation de capital et porte sa participation dans Vidéo IEC. Espana L.S. de 60% à 95 %,

Le 22 décembre 2006, I.E.C. P.M. acquiert 49,8 % de Cap Ciné.

### ***Gestion du risque financier***

De par ses activités, le groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de variation de valeur du au taux d'intérêt).

Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe est exposé provient des emprunts à long terme.

Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le groupe au risque de variation de prix sur taux d'intérêt.

### ***Estimations***

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Le groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 5.2.5. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note 5.7.1.).

### ***Information sectorielle***

L'information sectorielle primaire concerne les secteurs d'activité suivants :

A = Conception, intégration et services audiovisuels.

B = Importation et distribution de matériel de diffusion audio-vidéo.

Les postes non affectés sont regroupés en colonne C.

La définition des secteurs d'activité a évolué avec le métier des entreprises du groupe. En effet, les services ne peuvent plus être différenciés dans un secteur spécifique car ils font, aujourd'hui, partie intégrante du métier d'intégrateur de prestations audiovisuelles clés en main à haute valeur ajoutée.

## Compte de résultat par activité

En K€	31/12/06			31/12/05		
	A	B	Total	A	B	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>91 519</b>	<b>14 596</b>	<b>106 115</b>	<b>62 676</b>	<b>15 022</b>	<b>77 698</b>
Dotations aux amortissements	-3 137	-51	-3 188	-2 754	-70	-2 824
Dotations aux provisions	-133	-31	-164	-367	-58	-425
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-401</b>	<b>430</b>	<b>29</b>	<b>-1 983</b>	<b>370</b>	<b>-1 613</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-269</b>	<b>426</b>	<b>157</b>			<b>-1 656</b>

## Bilan par secteur d'activité

En K€	31/12/06				31/12/05			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Ecarts d'acquisition	10 005	815		10 820	1 727	815		2 542
Immobilisations incorporelles	1 178	37		1 215	537	30		567
Immobilisations corporelles	6 217	50		6 267	5 485	97		5 582
Actifs financiers	450	31		481	272	16		288
Actifs d'impôts exigibles				0				0
<b>Actifs non courants</b>	<b>17 850</b>	<b>933</b>	<b>0</b>	<b>18 783</b>	<b>8 021</b>	<b>958</b>	<b>0</b>	<b>8 979</b>
Stocks	4 617	1 299		5 916	3 032	1 266		4 298
Clients	22 394	692		23 086	10 626	524		11 150
Autres créances	4 938	239		5 177		373	4 674	4 047
Actifs financiers	855	313		1 168	553	378		931
Trésorerie et équiv. de trésorerie	7 277	253		7 530			3 907	3 907
Actifs d'impôts exigibles	0			0			628	628
<b>Actifs courants</b>	<b>40 081</b>	<b>2 796</b>	<b>0</b>	<b>42 877</b>	<b>14 211</b>	<b>2 541</b>	<b>9 209</b>	<b>25 961</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>57 931</b>	<b>3 729</b>	<b>0</b>	<b>61 660</b>	<b>22 232</b>	<b>3 499</b>	<b>9 209</b>	<b>34 940</b>
Provisions	341			341	730	75	165	970
Emprunts	5 585			5 585				
<b>Passif non courant</b>	<b>5 926</b>	<b>0</b>		<b>5 926</b>	<b>730</b>	<b>75</b>	<b>165</b>	<b>970</b>
Fournisseurs	17 475	4 209		21 684				
Emprunts à CT	10 316	71		10 387				
Dettes fiscales	7 933	335		8 269				
Autres dettes	5 269	6		5 275				
Provisions	744	75		819				
Passif non affecté	0	0	9 300	9 300				
<b>Passif courant</b>	<b>41 737</b>	<b>4 697</b>	<b>9 300</b>	<b>55 734</b>	<b>730</b>	<b>75</b>	<b>33 970</b>	<b>33 970</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>47 663</b>	<b>4 697</b>	<b>9 300</b>	<b>61 660</b>	<b>730</b>	<b>75</b>	<b>34 135</b>	<b>34 940</b>

## Notes sur le bilan actif

### Note 1 : Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisitions s'analysent comme suit au 31 décembre 2006 :

En K€	01/01/06	Augmentation	Diminution	31/12/06
Valeur brute	2 542	8 277		10 819

La valeur nette des écarts d'acquisition est répartie entre les unités génératrices de trésorerie de la manière suivante :

Au 31 décembre	2006	2005
IEC	4 188	670
C2M Intelware	815	815
CAP CINE	1974	1057
AVEST	3842	0
<b>Total</b>	<b>10 819</b>	<b>2 542</b>

L'application au 31 décembre 2006 des tests de dépréciations n'a pas fait ressortir de perte de valeur des écarts d'acquisition.

Le test de valeur a été réalisé par l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur une période de 5 ans.

Les éléments retenus pour les projections de cash flow sont les suivants :

- Taux de croissance des ventes : 6 % en moyennes sur la période (hausse de 11 % en 2006 et 10 % en 2007 qui tiennent compte des synergies consécutives à l'acquisition d'Alsace Audio Visuel, puis croissance prudente de 3 % pour les trois dernières années).
- Taux d'actualisation de 10,2 %

Au vu du résultat de ces tests, le groupe IEC n'a procédé à aucune dépréciation complémentaire en 2006.

## Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31/12/05	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/06
Frais de recherche et développement			248			248
Syst information	1 153	286	390	6	28	1 851
Autres immobilisations incorporelles	133	15	67	53	-65	97
<b>TOTAL</b>	<b>1 286</b>	<b>301</b>	<b>705</b>	<b>59</b>	<b>-37</b>	<b>2 196</b>

Amortissements et provisions	31/12/05	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/06
Frais de recherche et développement						0
Syst information	588	270	40	6		892
Autres immobilisations incorporelles	130	9	1	52		88
<b>TOTAL</b>	<b>718</b>	<b>279</b>	<b>41</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>980</b>

## Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31/12/05	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/06
Terrains	5					5
Constructions	18	430	6			453
Matériel et outillage	9 509	576	1 274	1 914	158	9 603
Matériel et outillage en crédit bail	5 345	220	1 673	654	-75	6 509
Autres immos corporelles	2 472	1 644	397	276	26	4 263
Autres immos corp en crédit bail	230		217		-104	343
Immobilisations en cours	1		35		-1	35
<b>TOTAL</b>	<b>17 580</b>	<b>2 870</b>	<b>3 602</b>	<b>2 844</b>	<b>4</b>	<b>21 211</b>

Amortissements	31/12/05	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/06
Constructions	18	44	7			68
Matériel et outillage	7 177	410	1 270	1 271	109	7 695
Matériel et outillage en crédit bail	3 022	105	1 416	516	-15	4 012
Autres immos corporelles	1 633	1 182	351	153	11	3 024
Autres immos corp en crédit bail	148		103		-105	146
<b>TOTAL</b>	<b>11 998</b>	<b>1 741</b>	<b>3 146</b>	<b>1 940</b>	<b>0</b>	<b>14 944</b>

Note 4 : Actifs financiers

-

- Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31/12/05	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/06
Titres de participation	3				4
Dépôts de garantie : biens en location	276	93	43	5	407
Autres immobilisations financières	219	59	3		281
<b>TOTAL</b>	<b>498</b>	<b>152</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>692</b>

Provisions	31/12/05	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/06
Dépôts de garantie : biens en location	12				12
Autres immobilisations financières	198				198
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>210</b>

- Les actifs financiers courants comprennent :

En K€	31/12/05	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/06
Dépôt de garantie : affacturage	774	238	259	106	1 165
Autres titres immobilisés (SICAV)	157			155	2
<b>TOTAL</b>	<b>931</b>	<b>238</b>	<b>259</b>	<b>261</b>	<b>1 167</b>

### Note 5 : Stocks

		<b>Entrée de périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Reclassement</b>	
<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>		<b>31/12/06</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/06</b>
Marchandises						
Mts bruts	5 256	2 692		1 113		6 835
Provision	958	512	220	771		919
<b>Net</b>	<b>4 298</b>	<b>2 180</b>	<b>-220</b>	<b>342</b>	<b>0</b>	<b>5 916</b>

### Note 6 : Clients

		<b>Entrée de périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Reclassement</b>	
<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>		<b>31/12/06</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/06</b>
Mts bruts	13 419	12 144		372		25 191
Provision	2 269	483	249	897		2 104
<b>Net</b>	<b>11 150</b>	<b>11 661</b>	<b>-249</b>	<b>-525</b>	<b>0</b>	<b>23 087</b>

L'analyse du contrat d'affacturage conduit à procéder à la décomptabilisation des créances clients cédées (créances cédées sans recours). Au 31 décembre 2006, l'encours de créances cédées s'élève à 19 672 milliers d'euros (31 décembre 2005 : 10 836 milliers d'euros). Un dépôt de garantie est constitué auprès du factor.

### Note 7 : Autres créances

<b>en K€</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Avances et acomptes versés	1 700	437
Créances sociales	115	124
Créances fiscales	1 798	1 498
Créances fiscales (IS)	594	35
Capital appelé non versé		2 479
Autres	426	2
Charges constatées d'avance	544	472
<b>TOTAL</b>	<b>5 177</b>	<b>5 047</b>

### Note 8 : Actifs d'impôts exigibles

La créance de report en arrière des déficits d'un montant de 628 milliers d'euros a été remboursée en juin 2006.

### *Notes sur le bilan passif*

#### Note 9 : Capitaux propres

Ce capital est composé de 15 860 860 actions de 0,30 euros de nominal.

Le nombre d'actions propres détenues par le groupe IEC s'élève à 8 412. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 6 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2006, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 0,07 %.

## Nombre d'actions IEC

Au 01/09/99	571 429
Augmentation de capital par apport en nature	285 729
Augmentation de capital en numéraire	100 000
Au 31/12/99	957 158
Augmentation de capital en numéraire	478 579
Au 31/12/00	1 435 737
Réduction de capital (conversion en euros)	-737
Au 31/12/01	1 435 000
Augmentation de capital en numéraire	1 021 534
Au 31/08/02	2 456 534
Augmentation de capital en numéraire	3 991 858
Augmentation de capital par apport en nature	2 549 568
Au 30/09/03	8 997 960
Augmentation de capital en numéraire	3 856 266
Au 31/08/04	12 854 226
Au 30/06/05	12 854 226
Augmentation de capital en numéraire	1 101 789
Au 31/12/05	13 956 015
Augmentation de capital par apport en nature	557 497
Augmentation de capital du 25/07/06 apport en nature	1 347 348
Au 31/12/06	15 860 860

Nombre maximal d'actions à créer par exercice de droits de souscription : 734 500

Principales caractéristiques des plans de stocks options :

	<b>Plan n°2</b>	<b>Plan n°3</b>	<b>Plan n°4</b>	<b>Plan n°5</b>
Date du conseil d'administration	10/09/01	27/05/03	07/12/04	24/11/06
Nombre d'actions	50 000	340 000	163 000	396 500
Prix de souscription	1,74 €	0,43 €	1,21 €	1,85 €
Date d'exercice	10/09/03	27/05/05	07/12/06	24/11/08
Au	10/09/06	10/05/08	07/12/11	23/11/13
Options non encore exercées existantes à l'ouverture de l'exercice	31 500	331 500	163 000	0
Options potentiellement à exercer au 31 décembre 2006	0	324 500	160 000	362 500

Aucune option n'a été exercée depuis l'origine.

Le plan n°2 est devenu caduc au 10/09/2006.

Les stocks options ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 63 milliers d'euros en 2006.

## Note 10 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

En K€	31/12/05	Entrée de périmètre	Dotations 31/12/06	Reprises		31/12/06
				Utilisées 31/12/06	Non utilisées 31/12/06	
Provision pour garantie (1)	11	129	44		11	173
Provision pour risques divers (2)	81	11	7	60	21	18
Provisions pour risques de marchés clients (3)	186					186
Provision pour contrôle fiscal (4)	236			206		30
Provisions dossiers prud'homaux en cours (5)	275	100	78	19	197	237
Provisions pour restructuration (6)			174	0	0	174
<b>TOTAL</b>	<b>789</b>	<b>240</b>	<b>303</b>	<b>285</b>	<b>229</b>	<b>818</b>

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients pour 169k€ au 31/12/2006 représente 0.5% du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire.

(2) La provision pour risques divers regroupe plusieurs éléments répartis dans plusieurs sociétés.

(3) La provisions pour risques marchés clients qui subsiste au 31/12/2005 correspond à un litige client né en 2002 et provisionné dans les comptes au 31/12/2002. Cette provision a été ajustée sur la base d'un rapport d'expertise.

(4) Les redressements consécutifs au contrôle fiscal 2003 portent principalement sur la taxe professionnelle.

(5) Les dossiers prud'homaux concernent les litiges nés à la suite des départs des salariés.

## Note 11 : Provisions pour retraite

Le groupe ne dispose pas de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La provision est basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté.

Elle prend en compte les éléments suivants :

- Année de calcul : 2006
- Taux d'actualisation : Taux IBOX 4.60% au 31/12/2006
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- Méthode rétrospective des unités de crédits projetés
- Salaire de référence : salaire moyen 2006

Au 31 décembre 2006, le montant de la provision comptabilisée est 341 milliers d'euros.

## Note 12 : Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

En K€	31/12/06	31/12/05
Total des dettes courantes	10 387	3 349
Faisant l'objet de garanties	424	345
Faisant l'objet de nantissement	1 208	291
Sans garanties ni nantissements	8 755	2 713
Total des dettes non courantes	5 585	2 182
Faisant l'objet de garanties	0	436
Faisant l'objet de nantissement	3 663	302
Sans garanties ni nantissements	1 922	1 444
Total des dettes	15 972	5 531
A. Trésorerie	5 756	1 361
B. Titres de placement	1 774	2 546
<b>C. Liquidités (A+B)</b>	<b>7 530</b>	<b>3 907</b>
D. Créances financières à court terme	0	0
E. Dettes bancaires à court terme	2 304	814
F. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	3 559	1 702
G. Autres dettes financières à court terme	4 525	833
<b>H. Dettes financières courantes à court terme (E+F+G)</b>	<b>10 388</b>	<b>3 349</b>
<b>I. Endettement financier net à court terme (H)-(D)-(C)</b>	<b>2858</b>	<b>-558</b>
J. Emprunt bancaire à plus d'un an	4 135	2 182
K. Autres emprunts à plus d'un an	1 449	
<b>L. Endettement financier net à moyen et long termes (J+K)</b>	<b>5 584</b>	<b>2 182</b>
<b>M. Endettement financier net (I+L)</b>	<b>8 442</b>	<b>1 624</b>

En K€	31/12/06	Courant à - 1 an	Non cour. 1 à 5 ans	31/12/05
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	6 069	1 933	4 136	1 159
Intérêts courus	65	65		54
Emprunts et dettes financières divers	4 460	4 460		779
Emprunts en crédit bail	3 074	1 625	1 449	2 516
Concours bancaires courants	2 304	2 304		1 023
<b>TOTAL</b>	<b>15 972</b>	<b>10 387</b>	<b>5 585</b>	<b>5 531</b>

En K€	31/12/05	Entrée de périmètre	Nouveaux emprunts	Remboursements	Actualisation	31/12/06
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	1 159	1 081	4 526	729	-31	6 069
Emprunts en crédit bail	2 516	120	2 040	1 602		3 074
<b>TOTAL</b>	<b>3 675</b>	<b>1 201</b>	<b>6 566</b>	<b>2 331</b>	<b>-31</b>	<b>9 143</b>

Endettement net (en K€)	31/12/06	31/12/05
Endettement financier brut	13 668	4 508
Trésorerie nette	5 226	2 884
Endettement net	8 442	1 624

Le groupe présente au 31 décembre 2006 un endettement net de 8 442 milliers d'euros.

#### Note 13 : Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes (en K€)	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	5 327	2006-2011	NA
Crédits moyen terme	Taux variables	742	2006-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	65	2007	NA
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	4 460	2007	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	720	2007-2009	NA
Emprunts en crédit bail	Taux variables	2 354	2007-2009	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	2 304	2007	Non
<b>Total emprunts et dette financières</b>		<b>15 972</b>		
Avances factor	Taux variables	19 672	2007	Non

Echéancier des actifs et dettes financières (en K€)	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	51 200	45 615	5 585	
Actifs financiers	36 961	36 961		
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>14 239</b>	<b>8 654</b>	<b>5 585</b>	
Hors bilan				
<b>Position nette après gestion</b>	<b>14 239</b>	<b>8 654</b>	<b>5 585</b>	

Les disponibilités représentent un encours de 7 530 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 29 532 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 22 002 K€.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans
Fournisseurs	21 684	21 684	0

En K€	31/12/05	Entrée de périmètre	Variation	31/12/06
Fournisseurs	13 031	9 811	-1 158	21 684

En application de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs intervenu au cours du premier trimestre 2002, le groupe IEC a procédé au 30 juin et au 31 décembre 2006 au remboursement des deux semestrialités tel que prévu.

Note 15 : Autres dettes

En K€	31/12/06		31/12/05
	Courant	Non courant	
Dettes fiscales et sociales	8 269		5 970
Autres	5 275		2 017
<b>TOTAL</b>	<b>13 544</b>	<b>0</b>	<b>7 987</b>

*Notes sur le compte de résultat*

Note 16 : Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

En K€	31/12/06	31/12/05
Amortissements sur immobilisations incorporelles	41	149
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 146	2 676
<b>TOTAL</b>	<b>3 187</b>	<b>2 825</b>

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

En K€	31/12/06	31/12/05
Provisions nettes sur actif circulant	-149	305
Provisions pour risques et charges	303	7
Provisions nettes pour dépréciation du stock	10	112
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>424</b>

Note 17 : Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de - 879 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

En K€	31/12/06	31/12/05
<b>Charges</b>		
Frais financiers Factor et M.C.N.E.	532	265
Frais financiers sur emprunts	66	49
Frais financiers sur crédit bail	52	83
Frais financiers CT autres	241	76
<b>Coût endettement financier brut</b>	<b>891</b>	<b>473</b>
<b>Produits</b>		
Produits financiers Factor	2	9
Produits financiers CT autres	10	71
<b>TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE</b>	<b>12</b>	<b>80</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-879</b>	<b>-393</b>

Les charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31/12/06	2005
<b>Charges</b>		
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		5
Escomptes accordés	12	14
Actualisation dettes fournisseurs moratoriées	103	160
Actualisation emprunts moratoriés	31	47
Gain et pertes actuariels s/engagements IDR		0
Différence de change	82	15
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>228</b>	<b>241</b>
<b>Produits</b>		
Escomptes obtenus	155	114
Reprise provision		0
Gain actuariels s/engagements IDR		0
Différence de change	91	4
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>246</b>	<b>118</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>18</b>	<b>-123</b>

*Risques de change et de marché :*

Au 31 décembre 2006, le groupe IEC ne dispose ni de contrat de couverture de change, ni de couverture de taux.

Note 18 : Impôt

*Périmètre d'intégration fiscale*

Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale au 31/12/2006 :

<b>Sociétés</b>	<b>Adresses</b>	<b>N° de SIREN</b>
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
SAS I.E.C.	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704
Starline International	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967

Au 31 décembre 2006, le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>Entrée de périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/06</b>
Déficits reportables	22 121	3 131	3 483		28 735

La créance de 627 K€ résultant du report en arrière des déficits a été remboursé en juin 2006. Le groupe n'a pas procédé à l'activation des déficits dont il disposait.

*Preuve d'impôt*

<b>En K€</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Impôt courant	482	515
Impôt différé	0	0

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du groupe.

L'impôt différé est calculé sur les décalages temporaires concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables. A la fin de l'exercice, aucun impôt différé n'est constaté pour l'ensemble des filiales du groupe au vu des résultats déficitaires des derniers exercices.

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

En K€	31/12/06	31/12/05
Résultat avant impôts et amortissement des survaleurs	-704	-2 156
Profit d'impôt théorique	235	729
Différences permanentes	1 215	-35
Moins value à long terme	61	73
Variation des actifs d'impôts		
Différés non constatés sur différences temporaires	-1 002	-233
Variation des actifs sur déficits non constatés :		
Taux normal	-590	-627
Taux réduit	81	94
Economie d'impôt s/déficit filiale étrangère		-2
Régularisation d'impôts suite contrôle fiscal		-9
Impôt sociétés	-482	-504
<b>Résultat d'impôt comptable</b>	<b>-482</b>	<b>-515</b>

#### Note 19 : Résultats par action

##### *Résultat de base*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (note 5.8.1.).

	31/12/06	31/12/05
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société	-1 141	-3 062
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	14 994	12 861
Résultat de base par action (€ par action)	-0,08	-0,24

##### *Résultat dilué*

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société possède une catégorie d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options de souscriptions d'actions.

	31/12/06	31/12/05
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la société	-1 141	-3 062
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	-1 141	-3 062
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	14 994	12 861
Ajustement – Options de souscription (en milliers)	735	613
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	15 729	13 474
Résultat dilué par action (€ par action)	-0,07	-0,23

## Note 20 : Informations diverses

### *Avances et crédits alloués aux dirigeants*

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

### *Engagements hors bilan*

Obligations contractuelles		Paiements dus par période			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
En K€			Courant	Non courant	
<b>Emprunts</b>					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 069	1 933	4 136	
	Intérêts courus sur dettes financières	65	65		
	Emprunts et dettes financières divers	4 460	4 460		
	Emprunt en crédit-bail	3 074	1 625	1 449	
	Concours bancaires courants	2 304	2 304		
	<b>Total emprunts (1)</b>	<b>15 972</b>	<b>10 387</b>	<b>5 585</b>	
	<b>Fournisseurs (2)</b>	<b>21 684</b>	<b>21 684</b>		
	<b>Autres dettes et comptes de régularisation (3)</b>	<b>13 544</b>	<b>13 544</b>		

(1) cf 5.8.4.

(2) cf 5.8.6.

(3) cf 5.8.7.

Autres engagements commerciaux		Montant des engagements par période			
En K€		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
	Garantie clients (4)	174	174		

(4) cf 5.8.2.

Engagements hors bilan liés à l'activité courante		
En K€	31/12/06	31/12/05
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	4 871	593
Avals, cautions et garanties donnés s/ emprunts(2)	424	781
Avals cautions et garanties donnés s/découverts	2 206	
Caution solidaire donnée sur marché fournisseurs	220	90
Avals, cautions et garanties donnés s/ marchés clients	729	295

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC

(2) Soldes emprunts garantis par cautions données par IEC Professionnel Média au bénéfice de sociétés du groupe.

La cession des factures au factor est définitive. Il n'y a donc pas eu lieu de faire figurer cette cession dans les engagements hors bilan donnés.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

### *Rémunération des dirigeants*

Rémunérations totales brutes versées dans les sociétés du groupe en 2006 aux :

<b>Montants en K€</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Organes d'administration	297	90
Dont organes de direction(1)	146	
<b>TOTAL</b>	<b>297</b>	<b>90</b>

(1) Les prestations du P.D.G. sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis pour un montant d'honoraires hors taxes en 2006 de 275 K€ contre 300 K€ en 2005.

### *Effectif*

	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Cadres	174	109
Employés	321	203
Effectif moyen	<b>495</b>	<b>312</b>

Engagement en matière de DIF (Droit individuel à la formation) :

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation est de 18 081 heures au 31/12/2006.

### *Evénements postérieurs à la clôture*

Aucun événement significatif n'est à signaler

## 20.2 Comptes pro forma au 31 décembre 2006

### 20.2.1 Bilan consolidé pro forma

ACTIF en K€	IFRS « historique » Au 31/12/2006	Ajustement Proforma	Total Proforma IFRS au 31/12/2006	Note
Ecarts d'acquisition	10 820		10 820	1.2.2
Immobilisations incorporelles	1 215	48	1 263	1.2.3
Immobilisations corporelles	6 267		6 267	
Actifs financiers	482		482	
Impôts différés actifs				
<b>Actifs non courants</b>	<b>18 784</b>	<b>48</b>	<b>18 832</b>	
Stocks	5 916		5 916	
Clients	23 086		23 086	
Autres créances	5 177		5 177	
Actifs financiers	1 167		1 167	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 530		7 530	
Actifs d'impôts exigibles	0		0	
<b>Actifs courants</b>	<b>42 876</b>		<b>42 876</b>	
<b>Total des actifs</b>	<b>61 660</b>	<b>48</b>	<b>61 708</b>	

PASSIF en K€	IFRS « historique » Au 31/12/2006	Ajustement Proforma	Total Proforma IFRS au 31/12/2006	Note
Capital	(1) 4 758		4 758	
Primes	(1) 5 843		5 843	
Réserves et résultat consolidé	(2) -1 159	- 1445	-2 604	
Autres				
<b>Capitaux propres groupe</b>	<b>9 442</b>	<b>-1 445</b>	<b>7 997</b>	
Intérêts minoritaires	-142	1508	1 366	
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>	<b>9 300</b>	<b>63</b>	<b>9 363</b>	<i>1.2.4</i>
Engagements de retraite	341		341	
Emprunts	5 585		5 585	
Autres dettes				
Impôts différés passifs				
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 926</b>	<b>0</b>	<b>5 926</b>	
Fournisseurs	21 684		21 684	
Emprunts à court terme	10 387		10 387	
Dettes fiscales	8 269		8 269	
Autres dettes	5 275		5 275	
Provisions	819	-15	804	
<b>Passifs courants</b>	<b>46 434</b>	<b>-15</b>	<b>46 419</b>	
<b>Total des passifs</b>	<b>61 660</b>	<b>48</b>	<b>61 708</b>	

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice -4 023 milliers d'euros

## 20.2.2 Compte de résultat consolidé pro forma

En K€	IFRS « historique » Au 31/12/2006	Ajustement Proforma	Total Proforma IFRS au 31/12/2006	Notes
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>106 115</b>	<b>16 240</b>	<b>122 355</b>	
Achats consommés	-59 586	-9 403	-68 989	
Charges externes	-20 133	-6 124	-26 257	
Charges de personnel	-21 501	-3 906	-25 407	
Impôts et taxes	-1 592	-129	-1 721	
Dotations aux amortissements	-3 188	-123	-3 311	
Dotations aux provisions	-164	-406	-570	
Autres produits et charges d'exploitation	77	15	92	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>29</b>	<b>-3 837</b>	<b>-3 808</b>	
Autres produits opérationnels	283	97	380	
Autres charges opérationnelles	-154	-64	-218	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>157</b>	<b>-3 803</b>	<b>-3 646</b>	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	12	46	58	
Coût de l'endettement financier brut	-891	-249	-1 140	
Coût de l'endettement financier net	-879	-205	-1 084	
Autres charges et produits financiers	18	3	21	
Charge d'impôt	-482	-30	-512	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-1 186</b>	<b>-4 035</b>	<b>-5 221</b>	1.2.4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Part des intérêts minoritaires	-44	-1 154	- 1 198	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-1 141</b>	<b>-2 882</b>	<b>-4 023</b>	1.2.4
Résultat de base par action	-0,08 €		-0.27 €	
Résultat dilué par action (1)	-0,07 €		-0.26 €	

(1) Le bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué par action est celui préconisé par la norme IAS 33. Celui-ci est divisé par le nombre théorique maximal d'actions à créer. (Voir §20.1.5 note 19.)

## 20.2.3 Annexe aux comptes pro forma

### Contexte

Le 6 mars 2006, IEC PM a fait l'acquisition d'une participation de 100 % dans la société ALSACE AUDIO VISUEL

Le 25 juillet 2006, IEC Professionnel Média a acquis une participation de 50,1 % dans la société AVEST (groupe HMS). Les sociétés du groupe AVEST : HMS, Audio Equipement, HMS Floride, HMS OY Finlande sont intégrées globalement à compter du 25/07/2006.

Dans ce contexte, des états financiers consolidés pro forma ont été préparés pour une période de 12 mois, du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, selon le référentiel IFRS. Ces états financiers pro forma ont pour objectif de communiquer une information financière sur le nouvel ensemble sur une année pleine afin de rendre comparables dans le temps des données comptables dont la comparaison directe est rendue difficile.

Le bilan consolidé pro forma au 31 décembre 2006, ainsi que le compte de résultat consolidé proforma pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont présentés exclusivement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière de la société consolidée qui aurait été obtenue si l'opération était intervenue le 31 décembre 2006 pour le bilan et le 1er janvier 2006 pour le compte de résultat. Ils ne sont pas non plus indicatifs des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière future de la société consolidée. Les états financiers pro forma consolidés ne tiennent compte d'aucune économie de coût ou d'autres synergies qui pourraient résulter de l'opération.

### **Hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés pro forma**

Les ajustements pro forma concernant le bilan et compte de résultat consolidés pro forma sont calculés en retenant l'hypothèse que l'opération a été réalisée au 1er janvier 2006.

Tous les ajustements pro forma se rapportent directement à l'opération.

Les ajustements pro forma reposent sur les informations disponibles ainsi que sur certaines hypothèses jugées raisonnables par le Groupe :

- Concernant l'entrée dans le périmètre de consolidation du sous-groupe AVEST et de ALSACE AUDIO VISUEL :
- préparation d'un bilan et d'un compte de résultat consolidé pro forma reflétant l'entrée dans le périmètre de consolidation en utilisant la méthode de l'acquisition comme si l'opération était intervenue le 31 décembre 2006 et le 1er janvier 2006, respectivement pour le bilan et le compte de résultat ;

Les états financiers consolidés pro forma ont été obtenus à partir des éléments suivants :

- les états financiers consolidés audités d' AVEST et de ses filiales pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2006 selon le référentiel IFRS . Ces états ont été retraités des événements significatifs intervenus à savoir la cession des actifs SYCOMORE ,SCI ETANG TURBE, SCI SOPAL,ARKALIS,OPTIMUS comme indiqué dans le traité d' apport du 8 Juin 2006.
- les états financiers individuels d'Alsace Audio Visuel retraités selon les principes IFRS pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2006.

## **BASE DE PRESENTATION**

### **1.1 Cadre réglementaire**

Ces états financiers consolidés pro forma sont présentés en application de l'Annexe II de l'Instruction N<sup>TM</sup> 2005-11 du 13 décembre 2005 de l'Autorité des marchés financiers selon laquelle « lorsque l'impact de l'opération envisagée représente une variation supérieure à 25% des indicateurs de taille de la société absorbante ou bénéficiaire des apports, cette dernière présente une information financière pro forma présentant sa situation financière à l'issue de l'opération, conformément au schéma de l'annexe II du Règlement (CE) n<sup>TM</sup>809/ 2004 du 29 avril 2004, sur la base des comptes établis à une date aussi proche que possible de la date de l'opération ; ces informations financières pro forma sont présentées sur une base consolidée. »

## 1.2 Principales méthodes comptables

Le groupe IEC Professionnel Média présente ici ses états financiers consolidés Pro Forma de l'année 2006 conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

### 1.2.1 Base de préparation des états financiers

Les principes comptables appliqués dans les comptes pro forma sont conformes aux principes comptables IFRS des comptes consolidés IFRS "historiques" pour l'exercice clos le 31/12/2006, compris dans le paragraphe 20.1.5 du document de référence.

### 1.2.2 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition Proforma d' Alsace Audio Visuel est détaillé ci-après :

Prix acquisition:	
Montant versé en numéraire	788
Coûts directs liés à d'acquisition	122
Juste valeur des actions émises	1 142
<hr/>	
Total du prix d'acquisition	2 052
Juste valeur des actifs nets acquis	382
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>1 670</b>
<b>Ecart d' acquisition « historique »</b>	<b>3 518</b>
<b>Ajustement en réserves conso</b>	<b>-1 848</b>

L'écart d'acquisition Pro Forma du groupe AVEST est détaillé ci après :

Prix acquisition:	
Montant versé en numéraire	1 185
Coûts directs liés à l'acquisition	268
Juste valeur des actions émises	3 518
<hr/>	
Total du prix d'acquisition	4 971
Dividende reçu	-802
Juste valeur des actifs nets acquis	-95
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>4 264</b>
<b>Ecart d' acquisition « historique »</b>	<b>3 842</b>
<b>Ajustement en réserve conso</b>	<b>422</b>

### 1.2.3 Ajustement Pro Forma sur compte de Bilan

Les 48 k€ correspondent à la comptabilisation des frais de R&D chez Alsace Audio Visuel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 6 mars 2006

### 1.2.4 Ajustement sur compte de résultat

Les ajustements sur le compte de résultat correspondent uniquement à l'intégration des comptes de résultat de ALSACE AUDIO VISUEL et des sociétés du groupe AVEST en année pleine.

## 20.3 Comptes sociaux de la société IEC PM au 31 décembre 2006

### 20.3.1 Bilan

Actif en K€	2006		2005	
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	177	175	2	1
Immobilisations corporelles	70	69	1	1
Immobilisations financières	33 075	3 051	30 024	20 815
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>33 322</b>	<b>3 295</b>	<b>30 027</b>	<b>20 817</b>
Avances et acomptes versés				
Créances d'exploitation	1 121		1 121	337
Créances diverses	8 239		8 239	2 629
Capital souscrit appelé non versé				2 479
Valeurs mobilières				
Débiteurs divers				
Disponibilités	272		272	9
Charges constatées d'avance	20		20	3
<b>Total actif circulant</b>	<b>9 652</b>		<b>9 652</b>	<b>5 457</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>42 974</b>	<b>3 295</b>	<b>39 679</b>	<b>26 274</b>

Passif en K€	2006	2005
Capital	4 758	4 187
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 624	4 232
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	16 652	-2 631
Provisions réglementées		
<b>Total capitaux propres</b>	<b>27 034</b>	<b>5 788</b>
Provisions pour risques et charges		13 599
Emprunts et dettes financières	11 491	6 412
Dettes d'exploitation	1 154	475
<b>Total dettes</b>	<b>12 645</b>	<b>6 887</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>39 679</b>	<b>26 274</b>

### 20.3.2 Compte de résultat

En K€	2006	2005
Chiffre d'affaires net	<b>98</b>	
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits d'exploitation	610	611
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>708</b>	<b>611</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	433	312
Impôts, taxes et versements assimilés	5	20
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions	2	3
Autres charges d'exploitation	1	123
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>441</b>	<b>459</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>267</b>	<b>152</b>
Produits financiers	16 615	610
Charges financières	253	1 511
<b>Résultat financier</b>	<b>16 362</b>	<b>-901</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>16 629</b>	<b>-749</b>
Produits exceptionnels	605	
Charges exceptionnelles	582	2 001
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>23</b>	<b>-2 001</b>
Impôt sur les bénéfices		-119
Total des produits	17 928	1 222
Total des charges	1 276	3 852
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>16 652</b>	<b>-2 631</b>

### **20.3.3 Annexes aux états financiers sociaux au 31 décembre 2006**

#### **Faits caractéristiques de l'exercice**

##### Croissance externe

- Augmentation de capital par apport en nature de la société Alsace Audio Visuel
- Le 6 mars 2006, le Conseil d'administration de IEC Professionnel Média a constaté le caractère définitif de l'apport en nature des 4 569 actions d'Alsace Audio Visuel et de l'augmentation de capital le rémunérant, tel que décrit dans le document enregistré par l'autorité des Marchés Financiers sous le numéro E.06-008 le 17 février 2006 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006. Le même jour est intervenu le transfert au profit de la SAS IEC du solde des actions Alsace Audio Visuel.
- Acquisition titres HMS
- En juillet 2006, IEC Professionnel Média a acquis une participation de 50,1 % dans la société Avest (groupe HMS), les 49,9 % restant ont été acquis simultanément par Fin Cap actionnaire à hauteur de 50,86 % de IEC Professionnel Média à l'issue de cette opération.

##### Renforcement des participations

- Augmentation de la participation dans IEC ESPAGNE  
A l'issue de cette opération, IEC Professionnel Média possède 95 % des actions de Vidéo IEC Espana.
- Augmentation de la participation dans Cap Ciné  
Le 22 décembre 2006, le Conseil d'administration d'IEC Professionnel Media a autorisé l'exercice de la promesse de vente entre FIN CAP et IEC Professionnel Media relative à 50,20 % du capital de Cap Ciné en date du 30 juin 2003.  
A l'issue de cette opération, IEC Professionnel Media détient 100% du capital de Cap Ciné.

#### **Principes règles et méthodes comptables**

##### ***Principes***

Les comptes annuels de la SA IEC Professionnel Media ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France étant précisé que la présentation des comptes a été adaptée à l'activité de holding de la société.

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

##### Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans. Les logiciels informatiques sont amortis en mode linéaire sur une durée d'un an à 3 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une durée de 4 à 8 ans.

### Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition compris, ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité prend en considération d'une part la situation nette des filiales et d'autre part la valeur de marché. Ceci a conduit à un changement d'estimation dans la mesure où les années précédentes la valeur d'utilité prenait seulement en considération la situation nette des filiales.

### Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale

### *Informations relatives au bilan*

#### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	11	66	64	13
Logiciels	163			163
<b>Sous-total</b>	<b>174</b>	<b>66</b>	<b>64</b>	<b>177</b>
Amortissements				
Frais d'établissement	11	1		12
Logiciels	162			162
<b>Sous-total</b>	<b>173</b>	<b>1</b>		<b>175</b>
<b>Net</b>	<b>1</b>	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>2</b>

## Note 2 : Immobilisations corporelles

En K€	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06
Valeurs brutes				
Matériel industriel	0	489	489	0
Matériel de bureau	65	93	93	65
Mobilier de bureau	4			4
<b>Sous-total</b>	<b>69</b>	<b>582</b>	<b>582</b>	<b>69</b>
Amortissements				
Matériel industriel	0			0
Matériel de bureau	66			66
Mobilier de bureau	3			3
<b>Sous-total</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69</b>
<b>Net</b>	<b>0</b>	<b>582</b>	<b>582</b>	<b>0</b>

## Note 3 : Immobilisations financières

### *Principaux mouvements*

Valeurs brutes	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06
Autres participations	23 629	9 240		32 869
Créances rattachées à des participations	662	5	460	207
<b>Sous-total</b>	<b>24 291</b>	<b>9 245</b>	<b>460</b>	<b>33 076</b>
Dépréciations				
Autres participations	3 476		425	3 051
<b>Sous-total</b>	<b>3 476</b>		<b>425</b>	<b>3 051</b>
<b>Net</b>	<b>20 815</b>	<b>9 245</b>	<b>35</b>	<b>30 025</b>

## Liste des filiales et participations

En K€

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brut	Net				
Filiales détenues à + 50%									
SAS I.E.C.	935	-1 267	99,99	15 998	15 998	6 993	62 703	-2 272	
C2M Intelware	553	856	100,00	5 186	2 135	538	21 860	413	
Vidéo IEC Espana	455	241	94,99	559	559	44	7 128	233	
Cap Ciné	210	1 831	100,00	4 696	4 696	184	7 484	870	1 651
Auvi One	40	142	95,00	242	242	21	1426	44	
Qualtech France	37	6	100,00	37	37		86	7	
IEC Direct	37	-7	100,00	37	37			-7	
A.A.V.	249	-467	55,94	1 143	1 143		7 018	-1 422	
Avest	1 523	1 868	50,10	4 971	4 971		1 240	2998	802
Participations détenues à -50%									
Autres									
<b>Total</b>				<b>32 869</b>	<b>29 818</b>				

### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent à :

- Prêt à la filiale SAS IEC accordé en 1998 et d'un montant initial de 2 439 K€.
- Remboursement de 198 K€ en 2006.

Classement par échéance :

En K€	Total	- 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes			
Prêts à des participations groupe	207	207	
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>207</b>	

Note 4 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	BILAN	
	ACTIF	PASSIF
Participations	32 868	
Créances rattachées à des participations	207	
Créances clients et comptes rattachés	1 121	
Autres créances	8 010	
Emprunts et dettes financières diverses		6 710
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		800
	RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT
Chiffre d'affaires		42
Redevance de marque		577
Produits de participation		2 453
Provision pour risque filiale SAS I.E.C.		13 589
Provision pour dépréciation immobilisations financières C2M et Auvi One		425
Intérêts s/comptes courants	234	149

Note 5 : Créances

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Compte courant SAS I.E.C.	6 993	6 993		
Compte courant C2M Intelware	538	538		
Autres créances	708	708		
<b>Total créances diverses</b>	<b>8 239</b>	<b>8 239</b>		

Note 6 : Capital

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>5 788</b>
Augmentation de capital au 27/12/2005	571
Prime émission	4 023
Résultat de l'exercice	16 652
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>27 034</b>

Evolution du capital social au cours de l'exercice :

En K€	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
<b>Capital social au 31/12/04</b>	<b>12 854 226</b>	<b>0,30</b>	<b>3 856</b>
Augmentation de capital au 27/12/05	1 101 789	0,30	331
<b>Capital social au 31/12/05</b>	<b>13 956 015</b>	<b>0,30</b>	<b>4 187</b>
Augmentation de capital du 06/03/06	557 497	0,30	167
Augmentation de capital du 25/07/06 apport en nature	1 347 348	0,0003	404
<b>Capital social au 31/12/06</b>	<b>15 860 860</b>	<b>0,30</b>	<b>4 758</b>

Note 7 : Provisions pour risques et charges

En K€	31/12/05	Dotations	Reprises	31/12/06
Provision pour risque Vidéopool	10		10	
Provision pour risque SAS I.E.C. (1)	13 589		13 589	
<b>TOTAL</b>	<b>13 599</b>		<b>13 599</b>	

(1) Cette provision faisait suite à l'engagement irrévocable du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 à consentir si nécessaire toutes les aides complémentaires aux filiales pour ramener la valeur réelle de ces sociétés à la valeur de leurs titres au bilan de leur mère, et ainsi assurer la meilleure visibilité et transparence du groupe. Compte tenu de perspectives claires de retour à la rentabilité de la filiale IEC, cette provision a été reprise en totalité en 2006. La reprise de cette provision pour risques est liée à la prise en compte de la valeur de marché comme critère d'appréciation de la valeur d'utilité des titres des filiales détenues (voir ci-dessus rubrique « Principes règles et méthodes comptables »).

Note 8 : Emprunts et dettes financières

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 729	1 108	3 621	
Intérêts courus sur emprunts et dettes	52	52		
Dettes comptes courants	6 476	6 476		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	234	234		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>11 491</b>	<b>7 870</b>	<b>3 621</b>	<b>0</b>

Note 9 : Dettes d'exploitation

	2006	2005
Dettes fournisseurs	977	236
Charges sociales à payer		5
Etat IS à verser		46
TVA	177	55
Etat charges à payer		11
Fournisseurs d'immobilisations		121
<b>Total</b>	<b>1 154</b>	<b>475</b>

## *Informations relatives au compte de résultat*

### Note 10 : Ventilation des produits d'exploitation

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>98</b>	
Prestations de services	98	
<b>Autres produits</b>	<b>611</b>	<b>611</b>
Redevance de marque	577	505
Produits s/exercices antérieurs	24	7
Reprise sur amortissements et provisions	10	99
<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>611</b>

### Note 10 : Résultat financier

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Charges</b>		
Provisions pour dépréciation titres C2M		
Provisions pour dépréciation titres Auvi One		51
Provisions pour risque SAS IEC		1 315
Autres charges financières	253	145
<b>Total charges</b>	<b>253</b>	<b>1 511</b>
<b>Produits</b>		
Produits financiers de participations	2 601	65
Reprises sur provisions p/risque filiale	13 589	
Reprise prov. pour dépréciation titres C2M	323	545
Reprise prov. pour dépréciation titres AUVI ONE	102	
Autres produits financiers		
<b>Total produits</b>	<b>16 615</b>	<b>610</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>16 362</b>	<b>-1 625</b>

### Note 11 : Ventilation de l'effectif moyen

La société n'emploie pas de salariés

## Note 12 : Produits et charges exceptionnels

En K€	2006	2005
<b>Charges</b>		
V.N.C des immobilisations corporelles cédées	582	2
Subvention accordée (1)		2 000
<b>Total charges</b>	<b>582</b>	<b>2 002</b>
<b>Produits</b>		
Divers produits exceptionnels	22	
Cession immobilisation corporelle	582	
<b>Total produits</b>	<b>604</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>22</b>	<b>-2 002</b>

(1) Subvention accordée à la SAS IEC le 27 décembre 2005

## Note 13 : Impôts sur les sociétés.

N/S

## Note 14 : Rémunérations des dirigeants.

Aucune rémunération n'a été versée par la société en 2006.

## Note 15 : Consolidation

La société IEC Professionnel Media est la société mère du groupe IEC.

## Note 16 : Engagements

### *Engagements financiers*

Filiale concernée	Bénéficiaire	Objet	Date du C.A.	Montant initial (en K€)	Capital restant dû au 31/12/06 (en K€)
SAS IEC	B.P.O.	Emprunt	27/11/1998	351	28
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	61
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	25
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	610	67
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	229	25
SAS IEC	Caisse d'épargne	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	30
SAS IEC	B.P.O.	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	38
SAS IEC	B.N.P	Ouverture de crédit	02/07/1999	457	57
SAS IEC	Crédit Agricole INDOSUEZ	Ouverture de crédit	02/07/1999	305	49
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Emprunt	29/06/1999	381	33
<b>TOTAL</b>				<b>3 583</b>	<b>413</b>
SAS IEC	Senheiser	Caution Fournisseur	25/07/2006	90	
SAS IEC	Dell	Caution Fournisseur	20/04/2006	50	
SAS IEC	Ingram	Caution Fournisseur	19/10/2006	30	
SAS IEC	Optoma	Caution Fournisseur	19/10/2006	50	

### ***Engagements pris en matière de retraite***

Sans objet, la société n'ayant pas de salariés.

### ***Autres engagements : Passif latent d'impôt***

- Passif d'impôt sur intégration fiscale : La société a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales intégrées fiscalement redevaient bénéficiaires, et ce en dépit de la publication tardive de l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2005-B du 2 mars 2005, étant précisé que la convention d'intégration fiscale ne prévoit pas :
  - que la société tête de groupe reverse en numéraire immédiatement l'économie d'impôt à ses filiales déficitaires.
  - qu'en cas de cession de filiale, l'économie d'impôt correspondant aux déficits antérieurs soit reversée.

### **Note 17 : Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

## **20.4 Rapport des contrôleurs légaux**

### **20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
40, boulevard de la Tour d'Auvergne  
35000 Rennes

**Audit Consultants**  
7, route de Vezin  
35043 RENNES Cedex

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**(Exercice clos le 31 décembre 2006)**

Aux Actionnaires

**IEC Professionel Média S.A.**

13/15 rue Louis Kerautret Botmel

35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionel Média S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***I - Opinion sur les comptes consolidés***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## ***II - Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 5.2.5 et 5.7.1 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 12 juin 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Yves Pelle

Michel Hardy

**20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2006**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
40, boulevard de la Tour d'Auvergne  
35000 Rennes

**Audit Consultants**  
7, route de Vezin  
35043 RENNES Cedex

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 31 décembre 2006)**

Aux Actionnaires  
**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IEC Professionnel Média S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

***I - Opinion sur les comptes annuels***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.2.4. et 3.3.8. de l'annexe qui exposent respectivement le changement d'estimation relatif à la prise en compte de la valeur de marché comme critère d'appréciation de la valeur d'utilité des titres de filiales détenues, ainsi

que la reprise de provision pour risque consécutive à ce changement d'estimation.

## ***II - Justification de nos appréciations***

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Changement d'estimation

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement d'estimation mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### Règles et principes comptables

La note 3.2.4. expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 12 juin 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

*Yves Pelle*

*Michel Hardy*

### ***20.4.3 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes pro forma***

Au Conseil d'administration

**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société IEC Professionnel Média relatives à l'exercice 2006 incluses dans la partie 20 de son document de référence daté du 1<sup>er</sup> Aout 2007.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les acquisitions du groupe H.M.S. et de la société Alsace Audio Vidéo auraient pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société IEC Professionnel Média au 31 décembre 2006 si l'opération avait pris effet au 1er janvier 2006. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consistés principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société IEC Professionnel Média pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;

Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Rennes, le 30 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Yves Pelle

Michel Hardy

## **20.4.4 Rapport spécial des contrôleurs légaux sur les conventions réglementées**

**Audit Consultants**

7 route de Vezin  
CS 24325  
35043 RENNES CEDEX

**PricewaterhouseCoopers Audit**

40 bd de la Tour d'Auvergne  
CS 64008  
35040 RENNES CEDEX

---

**I.E.C. Professionnel Média S.A.**

**Rapport Spécial**

**des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2006

## Audit Consultants

7 route de Vezin  
CS 24325  
35043 RENNES CEDEX

## PricewaterhouseCoopers Audit

40 bd de la Tour d'Auvergne  
CS 64008  
35040 RENNES CEDEX

---

### **I.E.C. Professionnel Média S.A.**

Siège social : 13 & 15 rue Louis Kérautret Botmel – 35000 RENNES  
Capital social : 4 758 258 €

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1. Rémunération des cautions et garanties accordées**

Votre Conseil d'Administration du 5 avril 2005 a autorisé la rémunération des garanties et cautions accordées par IEC PM aux différentes filiales du Groupe IEC PM. Cette rémunération a été fixée au taux de 0.30 % du montant de l'encours garanti au cours de l'exercice prorata temporis.

Au cours de cet exercice, la rémunération des cautions constatée en produits s'est élevée à 2.853,25 €.

**2. Clause de retour à meilleure fortune suite à l'abandon de créances consenti en 2002 par votre Société au profit de la Société C2M INTELWARE**

Aucun remboursement au titre de cette clause n'a eu lieu en 2006.

**3. Convention de trésorerie et de compte courant avec les Sociétés du Groupe IEC PM et avec les Sociétés du Groupe FIN CAP**

Les rémunérations des avances de trésorerie consenties ou reçues des filiales ont généré dans votre Société :

- des produits financiers d'un montant de 134.909 € (à savoir essentiellement IEC Espagne : 10.292 €uros ; IEC SAS : 100.731 €uros ; STARLINE : 920 € ; Auvi-One : 411 € ; C2M INTELWARE : 22.555 €).
- et des charges financières pour un montant de 234.137 € (FIN CAP : 75.433 € ; C2M INTELWARE : 73.015 € ; GIE IEC MANAGEMENT et COMPAGNIE : 34.893 € ; CAP CINE : 48.060 € ; IEC DIRECT : 827 € ; QUALTECH : 1.909 €).

**4. Convention de redevance de marque avec la Société SAS IEC**

Sur l'année 2006, votre Société a facturé à sa filiale, la SAS IEC, une redevance de marque de 576.632 € sur la base d'un taux de 0.9 % du chiffre d'affaires de sa filiale.

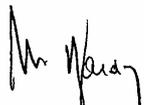
**5. Convention d'intégration fiscale avec les Sociétés du Groupe**

L'impôt sur les sociétés filiales bénéficiaires est comptabilisé dans ces dernières de la même manière qu'en l'absence d'intégration. Votre Société n'a comptabilisé aucun produit d'intégration fiscale sur l'exercice, les sociétés filiales intégrées étant déficitaires.

Rennes, le 12 juin 2007

Les Commissaires aux comptes

**Audit Consultants**



Michel HARDY

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Yves PELLE

## 20.5 Date des dernières informations financières vérifiées

A la date de dépôt du présent document, la date des dernières informations financières vérifiées est le 31 décembre 2006.

## 20.6 Honoraires des contrôleurs légaux et des membres de leurs réseaux payés par le groupe

Honoraires K€	(en)				PricewaterhouseCoopers Audit SA			
	Audit		Consultants		Montant HT		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<i>Emetteur</i>	28	21	90%	100%	39	56	12%	36%
<i>Filiales intégrées globalement</i>				0%	108	65	35%	42%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<i>Emetteur</i>	3		10%	0%	166	35	53%	22%
<i>Filiales intégrées globalement</i>				0%	0		0%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>313</b>	<b>156</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement: à l'étranger								
<i>Juridique, fiscal, social</i>			0%	0%			0%	0%
<i>Autres</i>			0%	0%			0%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>313</b>	<b>156</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 20.7 Politique de distribution de dividendes

Le groupe n'a opéré aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices clos.

## 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A l'exception du redressement fiscal et des litiges mentionnés à la section 4 « Facteurs de risques », il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

## 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A l'exception des événements post clôture mentionnés aux sections 5.1.5 « Evènements importants dans le développement des activités de la société » et 12 « Informations sur les tendances », il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis le 31 décembre 2006 et jusqu'à la date du présent document.

## 21. Informations complémentaires

### 21.1 Capital social

#### 21.1.1 Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 15 860 860 actions de 0,30 € de valeur nominale entièrement libérées et toutes de même catégorie, soit un total de 4 758 258 €.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

#### 21.1.2 Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'action non représentative du capital à la date du présent document.

#### 21.1.3 Actions propres

Au titre de 2006, il n'a été procédé à aucun achat ni vente d'actions auto détenues, IEC professionnel Média ne disposant pas d'une autorisation de rachat de ses propres actions. En revanche, la société détient en propre 8 412 actions, qui viennent donc en déduction du capital social, et ne portent pas de droit de vote.

#### 21.1.4 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation du capital

A la date du présent document, les délégations en cours en matière d'augmentations du capital sont les suivantes :

Autorisation en cours et utilisation						
Date Assemblée	Plafond maximum, prime d'émission incluse	Date limite d'utilisation	Date d'utilisation	Montant utilisé	Montant restant	
07/06/2004	8 000 000,00 €	06/08/2006	31/08/2004	5 013 146 €	2 986 854,20 €	
			27/12/2005	2 479 025 €	507 828,95 €	

#### 21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

#### 21.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

Voir à ce titre les sections 7. « Organigramme » et 18. « Principaux actionnaires ».

### 21.1.7 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission	Nombre total d'actions	Valeur nominale	Capital après l'opération
13.06.91	Constitution de la société	-	-	1 250	100 F	125 000 F
13.11.95	Libération du solde du capital	-	-	5 000	100 F	500 000 F
27.12.95	Apport en nature de la SA IEC et de parts sociales de la SARL SSI	1 625 700 F	13 658 380 F	21 257	100 F	2 125 700 F
23.06.98	Incorporation de réserves	2 874 300 F	-	50 000	100 F	5 000 000 F
20.10.98	Division du nominal par 10	-	-	500 000	10 F	5 000 000 F
17.11.98	Emission d'actions nouvelles Visa n° 98-890 du 17/11/98	714 290 F	9 285 770 F	571 429	10 F	5 714 290 F
20.12.99	Augmentation de capital par apport en nature	2 857 290 F	25 302 710 F	857 158	10 F	8 571 580 F
20.12.99	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 99-1430 du 19/11/1999	1 000 000 F	18 079 000 F	957 158	10 F	9 571 580 F
04.12.00	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 00-1856 du 15/11/2000	4 785 790 F	39 812 210 F	1 435 737	10 F	14 357 370 F
27.12.01	Réduction de capital	7 370 F		737	10 F	14 350 000 F
27.12.01	Conversion en euros			1 435 000	1,52 €	2 181 200 €
26.08.02	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 02-855 du 11/07/02	1 552 731,68 €		1 021 534	1,52 €	3 733 931,68 €
22.04.03	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	2 014 357,88 €			0,70 €	1 719 573,80 €
10.09.03	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 03-725 du 31/07/03	2 794 300,60 €	1 197 557,40 €	3 991 858	0,70 €	4 513 874,40 €
10.09.03	Augmentation de capital - Apport en nature de 27,97 % de Cap Ciné Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17/07/03	897 300,60 €	384 557,40 €	1 281 858	0,70 €	5 411 175,00 €
10.09.03	Augmentation de capital - Apport en nature de créances Fin Cap Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17/07/03	887 397,00 €	380 313,00 €	1 267 710	0,70 €	6 298 572,00 €
07.06.04	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	3 599 184,00 €			0,30 €	2 699 388,00 €
31.08.04	Augmentation de capital en numéraire (Visa n° 04-683 du 21/07/04)	1 156 879,80 €	3 856 266,00 €	3 856 266	0,30 €	3 856 267,80 €
27.12.05	Augmentation de capital en numéraire (Dispense de prospectus)	330 536,70 €	1 998 858,20 €	1 101 789	0,30 €	4 186 804,50 €
06.03.06	Augmentation de capital - Apport en nature de 55,94 % d'Alsace Audio Visuel (Numéro d'enregistrement E.06-008 du 17/02/06)	167 249,10 €	960 038,17 €	557 497	0,30 €	4 354 053,60 €
25.07.06	Augmentation de capital - Apport en nature de 37,47 % de Avest	404 204,40 €	3 113 564,04 €	1 347 348	0,30 €	4 758 258 €

## **21.2 Actes constitutifs et statuts**

### ***21.2.1 Objet social (art. 2 des statuts)***

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'activité holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celle de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit,
- L'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique, et plus généralement toutes opérations ou activités se rapportant au multimédia,
- L'émission de toutes valeurs mobilières,
- L'émission de tout emprunt obligataire.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la société.

### ***21.2.2. Membres des organes d'administration et de direction (art.16 et 17 des statuts)***

(Art. 16 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Ils sont toujours rééligibles

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des Administrateurs peut être faite par l'assemblée Générale Extraordinaire.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les Administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un Administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq

Conseils d'administration ou Conseils de Surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf les exceptions prévues par les dispositions de l'article L 225-21 du Code de Commerce

Sauf exception prévue par la loi, l'exercice de fonctions à titre de représentant permanent d'une personne morale Administrateur est inclus dans le calcul du nombre de mandats exercés par cette personne physique.

Tout Administrateur personne physique qui lorsqu'il accède à un nouveau mandat se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois (3) mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.

Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonctions.

(Art. 17 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi, ils seraient réputés démissionnaires d'office.

### ***21.2.3 Droits et privilèges attachés aux actions (art. 10, 11, 13 et 28 des statuts)***

(Art. 10 des statuts)

A compter de leur libération intégrale, les actions émises par la société sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 94 II 1160 du 30 décembre 1981 (Loi de finances pour 1982) et du décret n° 83 359 du 2 Mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

\* chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur

\* chez la société, et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs

La société émettrice ou le mandataire désigné par elle agissant pour son compte tient les comptes d'actions nominatives dont les titulaires ont demandé l'inscription soit en nominatif pur, soit en nominatif administré ; dans ce dernier cas, les mentions des comptes sont reproduites dans les écritures de l'intermédiaire habilité qui administre les comptes des titulaires.

En cas de désignation d'un mandataire, la société doit publier un avis au Bulletin des Annonces Légales obligatoires mentionnant la dénomination et l'adresse de ce mandataire.

Les actions délivrées sous la forme au porteur sont obligatoirement tenues en compte par un intermédiaire habilité.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

(Art.11 des statuts)

Les actions sont librement cessibles et négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

(Art. 28 des statuts)

13.1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, à l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit de vote et de représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

13.2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports, au-delà tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, et ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

13.3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

13.4 - A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs de la société, autres que les personnes morales, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers un tiers.

(Art.28 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même bénéficiaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L 225-123 du code de commerce.

#### ***21.2.4 Modification des droits des actionnaires (art.8 et 9 des statuts)***

(Art. 8 des statuts)

Le capital social peut être augmenté par tous procédés et selon toutes modalités prévus par la loi notamment par les actions nouvelles qui sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du conseil d'administration, une augmentation de capital social.

Toutefois, lorsque l'augmentation du capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée générale qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

L'assemblée générale peut également déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, l'émission d'une catégorie de valeurs mobilières, d'en fixer le ou les montants, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Elle peut aussi dans la limite d'un plafond qu'elle assigne à l'augmentation de capital qu'elle décide, et à condition de déterminer elle-même par une résolution séparée prise sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, le montant de l'augmentation de capital qui peut être réalisée sans droit préférentiel de souscription, déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans un délai légal, en une ou plusieurs fois, aux émissions de valeurs mobilières conduisant à cette augmentation, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation au profit du conseil d'administration prive d'effet toute délégation antérieure et interdit qu'il en soit pris de nouvelles.

Toutefois, dans tous les cas, les émissions mentionnées aux articles L 225-177 et L 225-197 du code de commerce font l'objet d'une résolution particulière.

Lorsqu'elle procède à la délégation au profit du conseil d'administration prévue ci-dessus, l'assemblée générale doit fixer des plafonds particuliers pour les actions de priorité émises en application de l'article L 228-11 du code de commerce ainsi que pour les certificats d'investissement mis en application de l'article L 228-30 du code de commerce. Elle peut en outre fixer des plafonds particuliers pour toute autre catégorie de valeurs mobilières.

Toute délégation de l'assemblée générale est suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf si l'assemblée générale, préalablement à l'offre, a autorisé expressément pour une durée comprise entre les dates de réunion de deux assemblées appelées à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, une augmentation de capital pendant ladite période d'offre publique d'achat ou d'échange et si l'augmentation envisagée n'a pas été réservée.

A la condition que les titres de la société soient admis à la cote officielle ou à la cote du second marché d'une bourse de valeurs, le conseil d'administration peut déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il peut préalablement fixer.

Le président rend compte au conseil d'administration de l'utilisation faite de ces pouvoirs dans les conditions prévues par ce dernier.

Le conseil d'administration rend compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale extraordinaire.

Sous réserve de la mise en oeuvre de la faculté prévue au troisième alinéa du III de l'article L 225-129 du code de commerce, l'augmentation de capital doit être réalisée soit dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale extraordinaire qui l'a décidée ou autorisée, soit dans les délais prévus aux articles L 225-136 ; L 225-138 ; L 225-151 et L 225-95 du code de commerce.

Les dispositions de l'article L 225-147 du code de commerce ne sont pas applicables dans le cas où une société dont les titres de capital sont inscrits à la cote officielle ou à celle du second marché d'une bourse de valeurs procède à une augmentation de capital à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une autre société inscrite à la cote officielle ou au second marché de la bourse de Paris, ou à la cote officielle d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ou de la bourse d'un Etat membre de l'organisation de coopération et de développement économiques.

L'augmentation de capital intervient dans les conditions prévues à l'article L 225-129 du code de commerce. Toutefois, les commissaires aux comptes doivent exprimer leur avis sur les conditions et les conséquences de l'émission, dans le prospectus diffusé à l'occasion de sa réalisation et dans leur rapport à la première assemblée générale ordinaire qui suivra l'émission.

(Article 9 des statuts)

a - Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement de la moitié au moins du montant nominal des actions souscrites et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est payable en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration en conformité de la Loi.

Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de

réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social, ainsi que dans le B.A.L.O.

Les versements sont effectués soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet.

Les versements de libération sont constatés par un récépissé nominatif provisoire qui est lors du versement du solde, échangé contre le titre définitif.

Les actionnaires ont à toute époque, la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

b - A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles seront productives, de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, d'un intérêt de retard, calculé jour par jour à partir de la date d'exigibilité, au taux de l'intérêt légal majoré de deux points, le tout, sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par la Loi.

#### ***21.2.5 Assemblées générales (art.24 et 25 des statuts)***

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième (5<sup>ème</sup>) au moins du capital, soit du comité d'entreprise en cas d'urgence.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies 5 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à 1 voix.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée et dans les conditions prévues par la loi.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification.

***21.2.6 Dispositions qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle***

Voir à ce titre les clauses du pacte d'actionnaire mentionné dans la section 7. « Organigramme ».

***21.2.7 Franchissement de seuils (art.12 des statuts)***

Les statuts de la société ne comportent pas de seuils déclaratifs autres que les obligations légales.

***21.2.7 Modification du capital et des droits attachés aux actions (art.8 des statuts)***

Voir la section 21.2.4. « Modification des droits des actionnaires ».

**22. Contrats importants**

Non applicable.

**23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**

Non applicable.

## 24. Documents accessibles au public

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société 13/15, rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes.

L'historique des informations publiées par le groupe depuis le 1er janvier 2006 est présenté en fonction de trois principaux thèmes de communication :

- les résultats et les informations financières
- l'actualité stratégique et l'activité
- les informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionnariat.

Pour chacun de ces thèmes, les types et date de publication sont précisés.

### 24.1 Historique des informations publiées depuis le 1er janvier 2006

#### 24.1.1 Résultats et Informations financières

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Publication des informations du 1er trimestre 2007	Accélération de la croissance du chiffre d'affaires	15/05/2007	Communiqué	IEC Professionnel Media
	Comptes annuels au 31 décembre 2006	11/05/2007 15/05/2006	BALO AMF	Journal officiel AMF
	Comptes consolidés au 31 décembre 2006	15/05/2006	AMF	AMF
Publication des informations relatives à 2006	Nette progression de l'activité et résultat d'exploitation positif	20/04/2007	Communiqué AMF	IEC Professionnel Media AMF
	Forte progression du chiffre d'affaires consolidé - Dépassement des objectifs	14/02/2007	Communiqué AMF	IEC Professionnel Media AMF
	Chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2006	21/02/2007	BALO	Journal officiel
Publication des informations du 3ème trimestre 2006	Chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2006	20/11/2006	BALO	Journal officiel
	Forte progression du chiffre d'affaires consolidé à fin septembre	15/11/2007	Communiqué	IEC Professionnel Media
		16/11/2006	AMF	AMF
Publication des informations du 1er semestre 2006	Chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2006	07/08/2006	BALO	Journal officiel
	Comptes consolidés intermédiaires (au 30 juin 2006)	27/10/2006	BALO	Journal officiel
	Nette progression de l'activité et amélioration sensible des résultats	26/10/2006	Communiqué AMF	IEC Professionnel Media AMF
Publication des informations du 1er trimestre 2006	Chiffre d'affaires consolidés à fin mars 2006	28/06/2006	BALO	Journal officiel

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Publication des informations relatives à 2005 et au 1er trimestre 2006	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2005	14/07/2006	BALO	Journal officiel
	Comptes consolidés du groupe IEC	08/05/2006	BALO	Journal officiel
	Résultats annuels 2005 - 1er trimestre 2006: Croissance soutenue de l'activité	28/04/2006	Communiqué	IEC Professionnel Media
	Chiffre d'affaires consolidés à fin décembre 2005	15/02/2006	BALO	Journal officiel
	Succès de l'augmentation de capital et chiffre d'affaires 2005	26/01/2006	Communiqué	IEC Professionnel Media

### 24.1.2 Actualité stratégique

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Contrat	Signature d'un contrat stratégique - Belle progression du chiffre d'affaires	23/01/2007	Communiqué	IEC Professionnel Media
Croissance externe	IEC professionnel Media prend le contrôle à 100% de Cap'Ciné et renforce ainsi son positionnement stratégique sur le marché de l'audiovisuel	22/12/2006	Communiqué	IEC Professionnel Media
	IEC: Achats des titres Cap Ciné		AMF	AMF
Croissance externe	IEC: Acquisition Avest	26/07/2006	AMF	AMF
	IEC: Apports Avest	23/07/2006	AMF	AMF
	Projet d'apport d'actions de la société Avest par Messieurs Michel CHARLES, Pierre JANKOWSKI, Jean-Pierre TELLIER, Philippe NAZE, Jean-Pierre CHEBROU, Patrick TILLIT, Jean-Yves BOUTISSEAU, et par les sociétés Avenir Entreprise Investissement et Avenir Tourisme	21/07/2006	Communiqué	IEC Professionnel Media
Croissance externe	Rapprochement entre IEC Professionnel Media et HMS	09/06/2006	Communiqué	IEC Professionnel Media
			AMF	AMF
Croissance externe	Sans titre (Réalisation définitive de l'apport d'actions Alsace Audio Visuel)	13/03/2006	Communiqué	IEC Professionnel Media
Croissance externe	Avis d'enregistrement à l'AMF	26/02/2006	BALO	Journal officiel

### 24.1.3 Informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionariat.

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Assemblée d'actionnaires	Convocation: Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	15/06/2007	BALO	Journal officiel
Franchissement de seuils	Déclaration de franchissement de seuils	23/01/2007	AMF	AMF
Droits de vote et action	Droits de votes et action	15/09/2006	BALO	Journal officiel
Franchissement de seuils	Déclaration de franchissement de seuils	12/09/2006	AMF	AMF
Droits de vote	Droits de votes	07/08/2006	BALO	Journal officiel
Franchissement de seuils	Déclaration de franchissement de seuils	01/08/2006	AMF	AMF
Droits de vote	Droits de vote	14/07/2006	BALO	Journal officiel
Franchissement de seuils	Déclaration de franchissement de seuils	12/07/2006	AMF	AMF
Assemblée d'actionnaires	Convocation: Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	21/06/2006	BALO	Journal officiel
Assemblée d'actionnaires	Avis de réunion valant convocation	26/05/2006	BALO	Journal officiel
Franchissement de seuils	Déclaration de franchissement de seuils	10/03/2006	AMF	AMF
Contrat de liquidité	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec CM-CIC Securities	09/02/2006	AMF	AMF
Assemblée d'actionnaires	Convocation: Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	17/02/2006	BALO	Journal officiel
Assemblée d'actionnaires	Convocation: Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	01/02/2006	BALO	Journal officiel
Franchissement de seuils	Déclaration de franchissement de seuils	30/01/2006	AMF	AMF
Droits de vote	Droits de vote	23/01/2006	BALO	Journal officiel
Droits de vote et action	Formulaire de déclaration d'actions et de droits de vote	18/01/2007	AMF	AMF
Augmentation de capital	Augmentation de capital	29/12/2005	AMF	AMF

### 24.2 Disponibilité des informations publiées

Toutes les informations citées ci-dessus sont en téléchargement à partir des sites dont les références sont précisées dans la colonne de droite

- IEC Professionnel Media : [www.iec.eu/](http://www.iec.eu/)
- AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)
- Journal officiel : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

## 25. Informations sur les participations

La liste des filiales et participations figure dans les annexes aux comptes consolidés relatifs à l'exercice 2006.